

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020

Présent-e-s

Bureau :	GROGNUZ	Fabien	PLR	Président
	DOURNOW	David	UDC	1 ^{er} vice-président
	HALIMI	Hysri	PS	2 ^e vice-président
	UM	Esther	Ve	1 ^{er} secrétaire
	CLERC	Tobias	PDC-VL	2 ^e secrétaire
	BALESTRA	Richard	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC-VL
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	FABRE	Michel	PS
	HALDEMANN	Jessica	PLR
	HARTMANN	Esther	Ve
	HILLEMANN	Hartmut	PS
	HUBERT	Emile	UDC
	HUSANOVIC	Sanida	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	LORENTZ	Sébastien	PLR
	LÜTHI	Badia	PS
	RHEINER	Fabrice	MCG
	SARATSIOTIS	Louisa	Ve
	SCANDURRA	Alessandro	PDC-VL
	SCHWEIZER	Adriana	UDC
	SEEGER	Pascal	PDC-VL
	SERRANO	Philippe	PLR
	SQUILLACI	Nicola	PDC-VL
	TROLLIET	Grégory	PS
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Excusé-e-s :	GAETANINO	Marco	UDC
	LOUREIRO	Daniel	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	NOBS	Cyril	UDC

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire (dès 21h20)
CORNUZ	Eric	Ve	Conseiller administratif
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif
FAVRE DE OLIVEIRA	Sandra		Responsable du service des finances

MCG Mouvement des citoyens genevois
 PDC-VL Parti démocrate-chrétien Vert'libéraux
 PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste
 UDC Union démocratique du centre
 Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2020-12 relative à la désaffectation des parcelles n° 13317, 13418 et 13420, ainsi que d'une partie de la parcelle 13684 de Meyrin, constitution de droits de superficie et de diverses servitudes en vue de la réalisation du projet Cœur de cité comprenant un parking souterrain, un parking en surface à construire par PMC Parking SA et la réalisation d'une nouvelle Mairie et d'espaces publics par la Commune. Ouverture d'un crédit de **CHF 11'750'000.-** pour l'octroi d'un prêt à PMC Parking SA et autorisation d'emprunt.
6. Délibération n° 2020-25 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 2'850'000.-** destiné à la rénovation des installations de ventilation de la piscine et de mise en conformité de la sécurité incendie de l'école de Livron.
7. Délibération n° 2020-16a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'100'000.-** destiné à financer le remplacement de deux camions de levée sélective des déchets à moteurs thermiques par deux camions à propulsion électrique pour répondre aux besoins du service de l'environnement. **Rapport de la commission environnement durable** (P. Seeger, DC-VL).
8. Motion n° 2020-04 présentée par Tobias Clerc, au nom du groupe Démocrate-Chrétien Vert'libéraux, demandant un soutien à la population et aux commerçants en émettant des bons d'achats d'une valeur de CHF 40.- au prix de CHF 20.- à destination des Meyrinois, valables uniquement dans des commerces de la Commune.
9. Délibération n° 2020-23a relative à l'ouverture du crédit de **CHF 1'257'300.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. **Rapport de la commission des finances** (C. Nobs, UDC).
10. Délibération n° 2020-20a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'519'013.-** pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2021 du patrimoine administratif et financier. **Rapport de la commission des finances** (C. Nobs, UDC).
11. Délibération n° 2020-22a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021. **Rapport de la commission des finances** (C. Nobs, UDC).
12. Délibération n° 2020-21a relative aux indemnités allouées en 2021 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances** (C. Nobs, UDC).
13. Délibération n° 2020-19a relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (C. Nobs, UDC).
14. Annonces de projets.
15. Propositions individuelles.
16. Questions.

M. Grognuz ouvre la séance à 19h30, remercie les équipes du théâtre Forum Meyrin pour leur disponibilité hier soir (soirée relative au référendum) et aujourd'hui, ainsi que les membres de l'administration qui nous ont permis de tenir cette séance dans un délai relativement court. Il pense également aux membres du service des finances et les remercie pour tout le travail accompli jusqu'à présent pour l'étude du budget. Au niveau des normes sanitaires, il rappelle que nous nous devons de porter le masque durant les déplacements. Il observe qu'il n'y aura pas de pause repas mais néanmoins une courte pause de 15 minutes, voire une seconde pause selon l'avancement des débats. Pour le vote, il souligne que l'on procédera à main levée et ajoute : « *Ce sera notre landsgemeinde meyrinoise* ». Il salue la présence du Conseil administratif, du secrétaire général, de la secrétaire adjointe, de l'assistant politique, de la presse, ainsi que celle du public, limité ce soir à 5 personnes en raison des normes sanitaires prescrites par le Conseil d'Etat. Il excuse les absences de Mme Murciano et de MM. Gaetanino, Nobs et Loureiro, ainsi que les arrivées tardives de Mmes Saratsiotis et Husanovic et de Mme le Maire qui rejoindra la séance vers 21h30. Il rappelle aux groupes politiques qu'il convient de remettre les questions et propositions individuelles au Bureau avant la pause. Il souhaiterait en outre que les questions soient courtes, précises et concises.

M. Seeger désire faire une remarque concernant l'ordre du jour. Il relève que toutes les délibérations de la convocation ont un montant mentionné, à l'exception de celles figurant aux points 11, 12 et 13. Il s'en étonne fortement et demande au Président s'il y a un intérêt prépondérant à ce que ces chiffres ne soient pas rendus publiques. Il lui semble que, selon les articles 16 sur la publicité des séances et 17 sur l'information au public, les montants de ces délibérations en lien avec les finances sont de l'ordre à intéresser les Meyrinois-ses sur les enjeux financiers de notre commune et des sommes traitées par le Conseil municipal. Il ajoute enfin que, selon l'article 10, al. 6, il en est de la compétence du Bureau de mettre ces chiffres à la disposition du public.

M. Grognuz lui répond que le SGE a déjà travaillé sur cette question, étant donné que M. Hubert a posé la même question au secrétariat plus tôt dans la journée. Il explique que le SAFCO a précisé qu'en l'occurrence, tant la convocation que l'ordre du jour, qui lui ont été soumis, leur paraissent conformes aux exigences de la LAC, puisque la seule exigence requise est que l'ordre du jour fasse mention de chaque sujet mis en discussion et devant faire l'objet d'une délibération. Les exigences relatives aux titres des délibérations votées ne sont quant à elles pas applicables *ipso facto* aux ordres du jour affichés sur le pilier public. Il ajoute enfin qu'au niveau de la pratique meyrinoise, l'on n'a pas l'habitude d'afficher les montants des délibérations relatives au budget ; il observe par ailleurs que les montants relatives aux indemnités du Conseil administratif et du Conseil municipal ne figurent pas non plus dans l'ordre du jour. Il conclut en expliquant qu'il s'agit donc d'une pratique du Conseil municipal meyrinois conforme à la LAC. Il invite M. Seeger, s'il le souhaite, à faire, l'année prochaine, une proposition individuelle, un amendement, voire une motion pour que ces montants figurent à l'ordre du jour des délibérations relatives au budget.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020.

M. Grognuz demande s'il y a des remarques sur ce procès-verbal.

M. Dournow relève qu'à la p. 8, dans l'intervention de M. Nobs, il conviendrait de remplacer « exposé les motifs » par « exposé **des** motifs » et de supprimer deux « sic ».

Le **procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020** est mis aux voix et approuvé par 27 oui, soit à l'unanimité des membres présents.

* * *

Arrivée de Mme Husanovic et de M. Serrano à 19h42.

Arrivée de Mme Saratsiotis à 19h43.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal.

M. Grognuz évoque les courriers reçus, mais il n'en fait pas lecture :

- La dernière newsletter de l'Association des amis d'Haïti. Il relève que cette association informe le Conseil municipal de ses différents projets et qu'un bulletin de versement est disponible pour les personnes qui souhaiteraient faire un don.
- Un courrier de la CITRAP (Communauté d'intérêt pour le transport public) qui informe le Conseil municipal de l'existence de cette association ; il souligne qu'il s'agit de publicité à destination de celles et ceux qui souhaiteraient adhérer à l'association.
- Une lettre de Mme Anush Bezhanyan-Roduit, habitante de Vevey, au sujet du conflit du Haut-Karabakh, qui invite le Conseil municipal à interdire l'exploitation de la station-service SOCAR sur la Commune. Il précise que le Bureau a décidé de renvoyer ce courrier au Conseil administratif.
- Une lettre de l'exploitant de l'Arte Café, lequel expose les difficultés rencontrées dans l'exploitation de son commerce et demande au Conseil municipal de mettre en place un fonds Covid-19. Il précise que le courrier a également été envoyé au Conseil administratif et souligne que le Bureau invite le Conseil municipal à renvoyer ce courrier en commission cohésion sociale et économie, ce qui est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

- Une décision de l'ACG pour une subvention d'investissement relative à l'acquisition de la halle de curling par les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, à hauteur de CHF 1'000'000.-. Il indique que les groupes politiques souhaitant s'opposer à cette décision ont jusqu'au 23 décembre 2020 pour le faire via une résolution.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Gestion des véhicules communaux

Suite au vote relatif à l'acquisition ou au remplacement de 18 véhicules et aux propositions faites dans le cadre des commissions politiques, un premier véhicule électrique a été commandé auprès d'un garage meyrinois. Il s'agit d'une voiture de démonstration destinée aux interventions informatiques dans les bâtiments communaux. Immatriculée en octobre 2018, elle compte quatre kilomètres au compteur et sera payée CHF 18'900.-, quand bien même le montant inscrit dans la délibération s'élève à CHF 29'000.-. Cette opportunité permet de réaliser une économie notable, sans impacter négativement les prestations délivrées aux usagers.

Mise en œuvre de la résolution 2017-01a relative au remplacement des plantes à usage décoratif par des espèces comestibles

Dans le cadre des aménagements paysagers pérennes ou éphémères, les organes aériens ou souterrains de certains végétaux peuvent être consommés, notamment le feuillage, les fruits ou les racines. Parmi les arbustes ligneux, on peut citer l'argousier, dont les fruits orangés à maturité sont riches en vitamines C, l'arbousier, dont les fruits rouges rappellent ceux des fraisiers, ou encore le cornouiller mâle, dont les fruits charnus peuvent être consommés en gelée. Les figuiers implantés sur la place de Meyrin-Village offrent également au public des fruits savoureux. D'autre part, ont été produits en culture annuelle des légumes dont on consomme les fruits, tels que des courgettes et des tomates. De plus, des plantes aromatiques en bacs peuvent être utilisées en condiment, en particulier le thym, le romarin et la sauge, voire en infusion des feuilles, dans le cas de l'achillée. Ces espèces comestibles sont réparties sur l'ensemble du territoire communal dans les parcs et dans les périmètres des espaces de vie infantile ou des écoles. Dans ce contexte, la ville de Meyrin a obtenu en 2018 une distinction décernée par le comité d'organisation du concours Nature en Ville, en lien avec les plantes comestibles mises à la disposition du public, sous la thématique Ville à croquer.

Plantation de 100 arbres dans les espaces publics

Suite à la délibération n° 2020-06 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à la plantation de 100 arbres à grand développement répartis sur des

parcelles communales, nous vous informons que les travaux ont commencé durant l'automne 2020 et s'achèveront au printemps 2021. Un article du journal *Meyrin Ensemble* du mois de novembre 2020 évoque la politique communale relative à la gestion du patrimoine arboré communal, notamment en termes d'espèces adaptées au changement climatique.

Nomination au Fonds intercommunal

Nous avons le plaisir de vous informer que, lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG qui s'est tenue le 28 octobre dernier, Monsieur Laurent Tremblet a été élu au Conseil du Fonds Intercommunal, lequel est composé de 7 magistrats des communes genevoises. Le 16 novembre, le Comité de ce fonds a décidé d'élire M. Tremblet à la présidence de ce Conseil. Cette élection au Fonds intercommunal est une première pour Meyrin et nous ne pouvons que nous en réjouir ! Toutes nos félicitations à M. Tremblet pour cette élection.

Point de situation COVID-19

La situation sanitaire que nous subissons depuis bientôt 8 mois, et dont les effets négatifs se sont intensifiés au cours des toutes dernières semaines après une pause estivale précaire, impacte à nouveau de manière significative les prestations délivrées par l'administration meyrinoise.

La cellule de crise, regroupant plusieurs responsables de services, le secrétaire général et le Conseil administratif, avait été mise en sommeil à fin juin. Cette dernière a dû être réactivée à la mi-octobre. Son rôle consiste à suivre et concrétiser au niveau communal les différentes mesures arrêtées par le Conseil Fédéral et le Conseil d'Etat, en tenant compte de la réalité meyrinoise et des différents impacts de la situation sur nos ressources.

Voici, dans les grandes lignes et de manière non exhaustive, ce que ce nouveau train de mesures occasionne sur notre administration et la vie de la Commune :

- De nombreuses activités et manifestations ont été annulées, réduites, adaptées ou dans le meilleur des cas reportées, à l'image du Noël des Aînés qui est évidemment annulé dans sa forme usuelle, afin de respecter la limite imposée par le Canton de 5 personnes maximum pour toutes manifestations publiques ou privées.
- Plusieurs établissements et installations sportives, culturelles ou de restauration ont dû fermer leurs portes au public, parfois en maintenant un accueil pour les activités associatives autorisées par le Canton. Ce dernier point fait d'ailleurs l'objet de nombreux échanges bilatéraux avec les différentes associations concernées. Pour vous donner la mesure de la difficulté de notre administration à s'adapter, voici un exemple probant : une décision concernant les piscines a connu 3 positions différentes de la part de l'autorité cantonale en 72 heures pour clarifier quel public avait encore le droit de fréquenter ces installations.
- La plateforme de solidarité et d'aide d'urgence, portée conjointement par les services du DSE et des AIN, n'a jamais cessé son engagement et continue

à jouer son rôle. Il faut toutefois s'attendre à une augmentation significative des demandes dans les prochaines semaines.

- L'administration communale maintient un mode de fonctionnement optimisé et privilégie le télétravail quand cela reste possible, sans que cela péjore la qualité de la prestation communale.
- Les cas de COVID positifs et des quarantaines ont cependant amené plusieurs services à réadapter leurs modes de fonctionnement et par effet de domino leurs prestations à la population. C'est notamment le cas à la Petite enfance ou certains groupes ont dû être temporairement fermés.
- Les différents personnels engagés au sein du SEM peuvent désormais être appelés par le Canton pour des missions ponctuelles.
- La Protection civile a réengagé des astreints pour soutenir le personnel de l'Hôpital de la Tour, et nous avons constaté le retour d'une présence militaire dans la caserne de Meyrin pour un soutien au personnel des HUG.

Cette communication n'est pas exhaustive, les actions entreprises dans un délai très court étant très nombreuses et le degré d'urgence nous impose de privilégier l'action à la synthèse. Dans ce contexte d'urgence, nous nous efforçons de maintenir la meilleure information possible à l'ensemble de nos publics : associations, partenaires institutionnels, communes, population dans son ensemble et nous reconnaissons humblement que certains messages nécessitent d'être clarifiés au fur et à mesure que les informations des échelons cantonaux et fédéraux arrivent jusqu'à nous.

Nous pouvons témoigner d'une très forte mobilisation de l'administration. Les différents isolements de personnes positives au coronavirus et les quarantaines créent une certaine tension au niveau des effectifs, mais les collaborateurs restent absolument engagés sur tous les terrains pour offrir une présence et un soutien de proximité, et maintenir les prestations à leur meilleur niveau.

Nous en profitons pour les remercier pour leur exemplarité et leur professionnalisme.

Nous espérons cependant que cette communication apportera un éclairage suffisant sur cette situation de crise que nous devons traverser solidairement tous ensemble.

Nous répondrons volontiers à vos questions et, dans l'intervalle, nous vous souhaitons courage et santé.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 17 septembre 2019, proposition de Mme Sasà Hayes

Panneau interdiction aux vélos sur le passage de la Voie-Claire

Le passage de la Voie Claire se trouve au niveau des numéros 40 à 48 de la rue de la Prulay et se situe sur une parcelle de domaine 100 % privé ; il n'est donc pas

possible d'intervenir sur le gabarit de ce chemin. De plus, il semble peu approprié de mettre un panneau d'interdiction aux vélos car cela serait en contradiction avec la politique de mobilité douce mise en œuvre et encouragée sur notre territoire.

Séance du 4 février 2020, proposition de Mme Claudine Murciano

Tri de la vaisselle compostable au Jardin de l'Amitié

Le nécessaire a été fait en collaboration avec le CVH. Le Jardin de l'Amitié dispose de vaisselle compostable pour les grandes manifestations ainsi que de poubelles de tri. Lors de la gestion courante du local, la vaisselle lavable est utilisée et le personnel se conforme aux normes sanitaires depuis la reprise des activités au printemps 2020.

Séance du 10 mars 2020, question de Mme Heiniger

Fléchage parcours cycliste et piéton

Une étude de signalétique de mobilité douce a été faite durant la dernière législature, identifiant les différentes destinations à mettre en avant. Une commission information et communication avait présenté, le 22 novembre 2018, le résultat de cette étude. Depuis, nous nous sommes assurés de la compatibilité des résultats en lien avec les travaux sur la révision du plan directeur communal. La prochaine étape est le lancement d'un appel d'offre pour la conception graphique et la réalisation des panneaux. Ce travail a pris du retard face à la situation sanitaire que nous vivons en ce moment.

Séance du 23 juin 2020, question de M. Damien Boccard

Envoi des cartes CFF par courrier postal

Le module de vente des cartes CFF sur notre site internet ne prévoit pour l'instant pas l'envoi des commandes par courrier postal.

Cela demanderait une adaptation informatique, un travail supplémentaire aux collaborateurs en charge de cette prestation et un coût d'affranchissement important, sauf si nous le refacturons à l'utilisateur. Pour rappel, il s'agit d'un volume conséquent d'environ 5'500 cartes vendues en moyenne par année.

A ce stade, nous n'envisageons pas cet investissement de manière prioritaire.

Séance du 15 septembre 2020, proposition individuelle de Mme Murciano.

Accueil des réfugiés du camp de Moria

Une communication a été faite sur le site internet communal, exprimant notre soutien fort et clair aux réfugiés du camp de Moria.

Nous avons également déclaré notre volonté d'accueillir des réfugiés du camp de Moria et nous nous sommes joints à l'appel des villes de Zurich, Genève et Lausanne pour encourager la Confédération à convoquer une conférence nationale afin de faire face à cette crise humanitaire.

Séance du 15 septembre 2020, question de M. Seeger

Meyrin ensemble sur le site internet

Le journal *Meyrin Ensemble* est mis en ligne dans la semaine de sa parution et distribution. Des retards peuvent parfois arriver et nous allons être plus rigoureux.

Nous retenons la suggestion de mettre en avant chaque édition du journal sur notre site internet par la parution d'une actualité.

Séance du 15 septembre 2020, question de M. Serrano

Problème d'accès et fréquentation du Jardin de l'Amitié

Renseignement pris auprès des travailleurs sociaux qui gèrent le local, une altercation a bel et bien eu lieu entre deux aînés cet été. Des propos ont été échangés comme cela se passe dans d'autres lieux. Le conflit a été réglé par les travailleurs sociaux, lesquels confirment que personne n'est « refoulé ou mis à l'écart » au Jardin de l'Amitié. Il n'y a par conséquent pas de problème d'accès aux utilisateurs du lieu.

Séance du 13 octobre 2020, questions de M. Dournow

Sortie de la rue Gilbert sur la rue de la Prulay

L'aménagement étant conforme à un régime de zone 30km/h, aucune modification n'est prévue à cet endroit.

Suppression d'une poubelle à la rue Virginio-Malnati

Une poubelle d'un ancien modèle en béton a été supprimée durant l'été 2020 à la rue Virginio-Malnati 68, en raison de sa faible utilisation. En revanche, les sacs de déjections canines usagés ou d'autres détritiques produits dans l'espace public peuvent être déposés dans les bennes à déchets incinérables de l'écopoint situé en face du numéro 66 de la rue Virginio-Malnati.

Soutien extraordinaire aux sociétés, clubs sportifs et associations meyrinoises

Au cours de la dernière séance du Conseil municipal, M. Dournow invitait le Conseil administratif à s'enquérir auprès des sociétés, clubs sportifs et associations de la Commune des préjudices financiers subis durant l'année en cours en raison des mesures sanitaires imposées suite à la pandémie Covid-19; subsidiairement, d'établir des critères d'octroi d'un financement extraordinaire aux associations de Meyrin et, le cas échéant, de préparer à l'intention du Conseil municipal une délibération. Comme annoncé depuis début septembre, ces différentes actions sont déjà prévues dans la stratégie de soutien du Conseil administratif auprès des différentes entités meyrinoises impactées.

Séance du 13 octobre 2020, questions de M. Pierre Boccard

Emploi présumé par un responsable de service d'un membre de sa famille

Le Conseil a adopté une directive, le 1^{er} juillet 2019, concernant l'emploi des membres de la famille dans l'administration. Pour répondre à la question formulée par M. Pierre Bocard, cette directive lève tout doute, puisque la personne qui effectue les randonnées sur une base bénévole n'est pas payée pour sa prestation.

Incivilités commises par des jeunes sur les terrasses du centre commercial

Les points de rassemblement des jeunes sur le territoire meyrinois sont bien connus par la police municipale. Ces lieux sont contrôlés très régulièrement, car ils font l'objet de points de contact. De plus, en dehors des heures de service de la police municipale, ces regroupements sont également contrôlés par une société de sécurité privée. A préciser également que les exploitants des établissements publics sont sensibilisés régulièrement pour qu'ils sécurisent ou rentrent leur mobilier extérieur (tables et chaises) tel que stipulé dans l'autorisation délivrée et permettant ainsi d'éviter tout vol ou tout usage abusif.

Présence de 250 caravanes des gens du voyage sur un chantier à Ferney-Voltaire

La police municipale est en lien régulier avec la police cantonale, la police municipale de Ferney-Voltaire et la Gendarmerie nationale et nous échangeons les renseignements liés à l'installation de gens du voyage à proximité de la frontière. Des observations sont effectuées et nos patrouilles sont sensibilisées aux différents phénomènes en lien avec cette communauté.

Problème chronique de stationnement au chemin du Plantin

La police municipale a connaissance du problème de stationnement au chemin du Plantin et des contrôles y sont effectués. Une modification du stationnement a été exécutée en 2018, supprimant un certain nombre de places et ceci en concertation avec les entreprises environnantes dans le but d'améliorer la circulation. Toutefois, un projet est à l'étude auprès de l'UTE et du Canton pour modifier le régime d'accès et le stationnement dans la zone.

Autorisations de construire sur le site Meyrin.ch

Depuis 2018, toutes les requêtes et autorisations de construire publiées dans la FAO sont inscrites sur le site internet de la Commune (Votre Mairie/Urbanisme, travaux publics et énergie/feuille d'avis officielle) et ce, dès réception des informations du Canton.

Le journal communal a renoncé à faire ces inscriptions car elles prenaient de la place sur le contenu rédactionnel tout en sachant que l'obligation légale de parution a été supprimée au moment de la disparition de la version papier de la FAO.

Cependant, suite à votre question, il a été décidé en comité de rédaction de mettre une mention précisant que les autorisations sont accessibles sur le site internet de la Commune.

Séance du 13 octobre 2020, question de Mme Schweizer

Infractions commises par des cyclistes

La police municipale organise régulièrement des contrôles de circulation visant le comportement des cyclistes, en coordination avec des actions de la police cantonale. De plus, les patrouilles quotidiennes des agents, effectuées à pied et/ou à vélo, contribuent plus facilement à sanctionner les infractions commises par les adeptes incivils de tous types de moyens ou d'engins de mobilité douce (trottinettes, mono-roue, vélo, etc.).

Séance du 13 octobre 2020, proposition de Mme Saratsiotis

Utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics

Suite à la demande de Madame Saratsiotis, une séance de commission environnement durable aura lieu le 13 janvier 2021 sur le site du centre de voirie et horticole pour traiter cet objet.

* * *

5. **Délibération n° 2020-12 relative à la désaffectation des parcelles n° 13317, 13418 et 13420, ainsi que d'une partie de la parcelle 13684 de Meyrin, constitution de droits de superficie et de diverses servitudes en vue de la réalisation du projet Cœur de cité comprenant un parking souterrain, un parking en surface à construire par PMC Parking SA et la réalisation d'une nouvelle Mairie et d'espaces publics par la Commune. Ouverture d'un crédit de CHF 11'750'000.- pour l'octroi d'un prêt à PMC Parking SA et autorisation d'emprunt.**

M. Cornuz rappelle que l'objectif est de pouvoir traiter cet objet dense et touffu en commission politique. Il explique qu'il s'agit ici de la première étape des démarches visant à réaménager le Cœur de Cité. Il observe qu'il est prévu que l'on puisse retravailler sur les mutations parcellaires sur ce périmètre assez vaste et débiter ce train de travaux et de démarches administratives, en collaboration avec notre partenaire pour la construction du parking P1, le propriétaire de Meyrin Centre. Il ajoute qu'il aurait de la peine à faire un résumé suffisamment exhaustif de l'objet et recommande donc au Conseil municipal de renvoyer cet objet en commission ; il ajoute qu'une date a d'ores et déjà été préservée.

L'entrée en matière ne rencontrant pas d'opposition, **M. Grognuz** annonce que le Bureau propose un renvoi de la délibération en commission *ad hoc* Cœur de Cité ; il ouvre le débat sur cette proposition de renvoi.

M. Pierre Bocard indique que, puisque cela touche le projet Cœur de Cité, il propose que cette séance fasse l'objet d'une commission élargie pour que tous les nouveaux conseillers puissent avoir une vue d'ensemble.

M. Amato indique le groupe des Verts est plutôt opposé à cette proposition car il relève qu'il y a déjà eu deux séances de commission Cœur de Cité élargie.

Mme Schweizer considère également qu'il n'est pas nécessaire que tout le Conseil municipal assiste à cette séance.

Le renvoi en commission *ad hoc* Cœur de Cité élargie est refusé par 8 oui, 15 non et 5 absentions.

M. Cornuz souligne qu'il ne souhaite pas empêcher la tenue des débats en commission élargie, mais il souhaite rendre attentif le Conseil municipal sur le fait que, si l'on se retrouve ce soir au TFM, c'est parce que l'on n'a de la peine à se réunir à la ferme de la Golette pour des raisons sanitaires et que toute séance de commission élargie devrait alors aussi pouvoir s'organiser dans une salle telle que celle-ci, ce qui peut poser des problèmes pratiques de logistique.

Une majorité du Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération n° 2020-12 en commission *ad hoc* Cœur de Cité.

* * *

6. Délibération n° 2020-25 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'850'000.- destiné à la rénovation des installations de ventilation de la piscine et de mise en conformité de la sécurité incendie de l'école de Livron.

M. Tremblet rappelle que cette école, construite en 1974, figure au plan des investissements pour une rénovation complète à partir de 2030 ; il observe que la piscine possède néanmoins des installations de ventilation qui ont 20 ans et que les blocs de ces installations sont en fin de vie ; il y a donc lieu de les remplacer assez rapidement, sans attendre la rénovation globale de l'école. Il ajoute par ailleurs qu'en 2018, un audit a eu lieu sur ce bâtiment pour faire un point de situation sur la sécurité incendie et évacuation et qu'un rapport a fait ressortir des actions à mener, suite à 28 non-conformités constatées, dont 22 nécessitent des actions à engager dans un délai de moins de 5 ans. Il relève enfin que l'on constate des fuites dans les conduites d'évacuation des installations sanitaires des vestiaires, ce qui occasionne des infiltrations d'eau et des coulures dans la salle de tennis de table se trouvant au-dessous. Il indique que la planification des travaux est prévue sur deux étés (2021 et 2022), avec à terme un gain de 60% d'économie d'énergie par rapport à ce que l'on investit actuellement chaque année pour le fonctionnement de cette piscine. Il invite le Conseil municipal à renvoyer cette objet en commission travaux publics pour qu'il puisse être expliqué en détails. Il souligne par ailleurs qu'il s'agit d'une collaboration interservices puisque cette délibération est portée par l'UTE, la GEB et le service des sports.

L'entrée en matière ne rencontre pas d'opposition.

M. Pierre Boccard donne lecture de la prise de position du PLR :

« Revoilà l'école de Livron ! Au vu de cette délibération, naturellement il y a urgence et cependant, il nous semblait que vous aviez prioritairement parlé de l'école de Meyrin Village.

Le PLRMC en a assez de ces lapins sortis du chapeau avec l'étiquette 'urgence absolue'. Bien sûr c'est une école, bien sûr il y a des normes de sécurité à respecter et à mettre en ordre.

Ce mode de fonctionnement a pour effet de nous irriter et démontre quelque part, à nos yeux, une gestion à la petite semaine de l'ensemble des dossiers de rénovation et EPIQR+.

De plus, ce sujet déboule sans que le président de la commission travaux et entretien des bâtiments n'en ait été informé au préalable.

Nous demandons encore une énième fois la projection d'un plan des investissements incluant également les rénovations et remises à niveau des bâtiments du patrimoine administratif, ceci sur 5 ans, avec un montant global, selon nos possibilités, défini par année ainsi qu'un nombre d'objets à bloquer.

Nous déposerons un projet dans ce sens en fin de séance afin d'avoir une programmation avec ordre et rigueur. »

M. Amato indique que le groupe des Verts demande à ce que l'administration mette en place des commissions à distance, via téléconférence, pour que l'on puisse les faire conformément aux normes sanitaires, afin de tendre vers un bon déroulement des séances sans prendre de risques.

M. Cornuz indique qu'il souhaite réagir aux propos de M. Pierre Boccard. Il considère que des termes tels que « gestion à la petite semaine » constituent un manque de respect assez flagrant par rapport à une administration qui se donne les moyens d'intervenir avec le maximum d'agilité. Il estime que M. Boccard fait fi de la capacité de l'administration à proposer, avec le maximum d'agilité et d'efficacité compte tenu des circonstances, et de la tenue d'un agenda des commissions et des projets en cours, sur lesquels l'on n'a malheureusement pas toujours toute la maîtrise voulue.

M. Cornuz ajoute que nous reconnaissons volontiers que la communication avec les présidents des différentes commissions concernées pourrait être améliorée ; il précise qu'il s'agit d'un point qu'il va aborder avec son équipe dès demain au cours d'une séance sur le sujet. Il considère toutefois que le fait de dire que des objets « sortent du chapeau » est une manière forte de s'exprimer et ajoute qu'il n'est pas question de reléguer une école au profit d'une autre.

Il observe que les urgences interviennent au moment où on les constate et que l'on se trouve malheureusement face à un patrimoine immobilier vieillissant, avec des défis à relever chaque semaine que l'on ne peut pas prévoir. Il affirme que nous ne sommes pas dans une gestion non-rigoureuse du patrimoine administratif, mais que l'on prend connaissance des différents éléments annoncés et que l'on essaye de planifier ces travaux en fonction des moyens à disposition.

Il rappelle que M. Boccard était présent à la séance d'hier soir et qu'il a donc entendu que la Commune a tout un processus de rénovation des écoles en place, ce qui explique que l'on ne peut les rénover toutes en même temps. Il précise que l'on n'a qu'une seule école provisoire pour reloger les élèves, ce qui rend donc le travail d'autant plus compliqué. Il ajoute qu'un éclaircissement sera fait avec le président de la commission concernée, mais il souhaiterait que les groupes

politiques cessent de penser que l'administration n'est pas efficiente ou efficace et qu'ils montrent un peu plus de respect envers les collaborateurs qui se donnent de la peine pour faire leur travail du mieux possible ; il ajoute enfin qu'ils ne doivent pas être sans cesse houspillés par ce genre de commentaires franchement très désagréables.

M. Seeger désirerait qu'un membre du Conseil administratif ou alors le SGE réponde à la question de M. Amato.

M. Grognoz rappelle que le SGE n'a pas le droit de participer aux débats du Conseil municipal. Il souligne par ailleurs qu'il est d'ores et déjà prévu que la séance de décembre du Conseil municipal se fasse en vidéo-conférence et il ajoute que des tests vont avoir lieu préalablement au niveau du Bureau et du Caucus. Il annonce ensuite que le Bureau propose un renvoi de la délibération en commission travaux publics et entretien des bâtiments.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Grognoz** met aux voix le **renvoi de la délibération n° 2020-25 en commission travaux publics et entretien des bâtiments**, qui est accepté par 30 oui, soit à l'unanimité.

* * *

7. **Délibération n° 2020-16a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'100'000.- destiné à financer le remplacement de deux camions de levée sélective des déchets à moteurs thermiques par deux camions à propulsion électrique pour répondre aux besoins du service de l'environnement. Rapport de la commission environnement durable (P. Seeger, DC-VL).**

M. Grognoz cède la parole à M. Seeger pour la lecture du rapport de commission.

M. Seeger donne lecture de son rapport :

« Rapport de la commission Environnement durable tenue le 30.09.2020 sous la présidence de Mme Husanovic et en présence de M. Tremblet, conseiller administratif, et de MM. Chatelain et Angius, respectivement responsable du service de l'environnement et responsable de la section routes et voirie. Les invités sont M. Beaudinot, chef du service de la propreté urbaine de la ville de Lausanne et M. Räss, responsable produit mobilité auprès de Gaznat SA à Vevey.

M. Tremblet explique que les interventions des invités ont été sollicitées lors de la dernière commission, à savoir l'audition de deux représentants, un de la filière gaz et un autre de la filière électricité.

M. Räss décrit les types, les avantages et les inconvénients de la propulsion de véhicules à partir de différents gaz (naturel, biogaz, GPL). Il ressort que le prix du gaz naturel est plus intéressant que l'essence, la motorisation plus silencieuse, sans odeur et moins polluante. Une station de gaz naturel existe déjà à Meyrin.

Un commissaire demande quel est l'impact en termes de bruit sur la population. M. Räss répond qu'il est de l'ordre de -10% à -20% par rapport à un moteur diesel.

Un commissaire imagine que les véhicules au gaz de la commune de Meyrin pourront se fournir en biogaz auprès de Pôlebio ou de la Ferme Zeller. M. Räss répond qu'il n'y a aucun doute à l'avenir.

Un commissaire souhaite connaître les avantages du biogaz sur l'hydrogène. M. Räss répond que la création d'hydrogène est gourmande en électricité et qu'en Suisse, 95% de l'hydrogène sont issus d'énergie fossile. C'est encore prématuré.

Après avoir décrit des camions hybrides insatisfaisants, M. Beaudinot présente le prototype Futuricum 100% électrique, construit avec le meilleur savoir-faire suisse. Ce véhicule est silencieux et sans odeur, ce qui représente de grands avantages. Le seul bruit provient du frottement des déchets. Le point noir était son prix très élevé puisqu'il s'agissait d'un modèle unique. Ainsi, il a dû se résoudre à acheter, suite à l'appel d'offre public, des camions électriques de série ayant fait leurs preuves. Un constructeur sort un modèle à CHF 660'000.- vs CHF 385'000.- pour un camion thermique. Il est à noter que les options ne sont pas les mêmes que celles que la commune de Meyrin requiert pour satisfaire ses besoins.

Une commissaire s'intéresse à l'acceptation du camion tout électrique par les collaborateurs. M. Beaudinot répond que plus aucun chauffeur d'un tel véhicule ne souhaite reconduire un camion diesel.

Un commissaire est intéressé par connaître le montant des économies réalisées sur la maintenance et l'entretien de ce type de véhicule. M. Beaudinot n'a pas le chiffre en tête mais estime que l'économie doit être de 70%.

Un commissaire estime que la commune de Meyrin a peu de chance de pouvoir acquérir un camion comparable au prototype, vu la procédure AIMP à suivre. M. Beaudinot indique qu'il est maintenant de série mais au prix encore élevé de CHF 745'000.-.

M. Tremblet prend la parole pour expliquer que ce temps d'échanges sera suivi par une deuxième commission, dédiée au maintien ou non de la levée sélective des déchets municipalisée ainsi qu'à la délibération 2020-16. »

« M. Chatelain rappelle les critères de choix des camions bennes avec grue. Ensuite, il revient sur le maintien de la levée des déchets par du personnel communal ou la délégation à des sociétés privées. Meyrin, Onex, Carouge et la ville de Genève sont autonomes. M. Chatelain explicite ses coûts de fonctionnement et présente un comparatif des prix des différents produits collectés et valorisés. Il ressort que les entreprises privées proposent des prix compétitifs, font preuve de professionnalisme et sont bien gérées. Cependant, M. Chatelain souligne que certaines communes avec des prestataires privées ont dû suspendre la levée des déchets organiques pendant plusieurs semaines pendant la 1^{ère} vague du Covid-19. Un des principaux atouts de la levée des déchets municipalisée est le retour d'information, par les employés communaux, sur des anomalies et des incivilités perpétrées sur l'espace public.

Un commissaire s'étonne que le verre soit levé par une entreprise française alors que des sociétés suisses investissent dans des centres de tri. M. Chatelain répond qu'il s'agit clairement d'un choix politique avec pour incidence une d'augmentation du budget communal d'environ CHF 50'000.- par an.

En cas d'externalisation, un commissaire estime que la commune renoncerait à son autonomie (ex : choix des véhicules) et qu'il faut penser aux pertes d'emplois.

Le maintien de la levée des déchets municipalisée est préavisée favorablement à l'unanimité.

M. Angius poursuit par une présentation du camion thermique qu'il souhaite acquérir selon des besoins impérieux et revient sur les chiffres des camions électriques de la ville de Lausanne. Le prix d'achat d'un véhicule à propulsion thermique se monte à CHF 617'000.- et pour un camion électrique, avec les mêmes critères, à CHF 1'075'000.-. Le coût annuel pour le camion thermique se monte à CHF 116'921.- et celui à propulsion électrique à CHF 148'543.- :

Un commissaire insiste qu'il soit important et nécessaire que Meyrin continue de se doter de véhicules électriques, énergie d'avenir, en remplaçant maintenant deux des trois camions les plus polluants de son parc automobile. Il a appris que la commune pourrait être la première à utiliser un camion de pompier électrique.

Deux commissaires retournent que le panachage est une option de sagesse afin de limiter les risques, de réduire la facture et de favoriser les différentes filières. Sans une telle demande, les projets liés au biogaz de la Ferme Zeller et des SIG risquent de ne pas aboutir.

Mme Husanovic procède au vote pour préavis favorablement le remplacement de deux camions de levée sélective des déchets par deux camions électriques qui est approuvée par 7 oui et 5 abstentions.

Avec ce vote, M. Tremblet prend note que la délibération doit porter sur l'ouverture d'un crédit d'environ CHF 2'100'000.- et demande de voter cette modification laquelle est acceptée par 7 oui, 2 non et 3 abstentions. »

M. Grognuz indique que le Conseil municipal est saisi d'un amendement proposé par le PLR :

« Le groupe PLR propose l'acquisition d'un camion à propulsion électrique et d'un camion à propulsion à gaz à la place de deux camions à propulsion électrique. »

M. Lorentz indique que le groupe PLR propose donc l'achat d'un camion à propulsion à gaz et un camion à propulsion électrique, de manière à ne pas mettre tous les œufs dans le même panier. Il relève qu'il y a également un intérêt économique car le camion à propulsion à gaz est, à son achat, deux fois moins cher. Enfin, il relève que l'on peut s'approvisionner localement en gaz et qu'il n'y a quasiment pas d'émission de CO₂ en comparaison avec les autres propulsions à essence ou diesel.

M. Amato remercie M. Seeger pour ce premier rapport qu'il juge excellent. Il rappelle que la commission a choisi de refuser la proposition d'amendement du PLR puisque ce mélange signifie que l'on ne va pas sortir complètement des énergies fossiles. Il rappelle que le mélange de gaz à Genève est actuellement composé de 80% de gaz tiré des sols et 20% de biogaz. Il observe que le fait que l'on achète un camion au gaz naturel à Meyrin ne va pas modifier ce pourcentage. Concernant les coûts, il précise qu'un camion électrique sera, au bout de 10 ans, largement plus économique qu'un camion à gaz naturel. Il ajoute qu'il pourra en outre rouler beaucoup plus longtemps que les 8 ou 10 ans prévus au niveau de l'amortissement,

grâce à un éventuel changement de batterie, ce qui coûtera largement moins cher que l'achat d'un nouveau camion thermique. Il souligne enfin qu'un camion électrique émet 0 CO₂, mise à part au moment de sa conception. Il considère par conséquent qu'il est temps de passer à l'énergie renouvelable et à l'énergie électrique pour l'ensemble des véhicules de la Commune.

M. Tremblet souligne qu'il est important pour Meyrin d'avoir un camion à 4 essieux et de 32 tonnes de charges utiles. Il relève qu'à ce jour, il n'y a aucun camion de levée des déchets à gaz à 4 essieux qui existent sur le marché. Il observe que cela limite passablement la demande du PLR puisqu'en cas d'acceptation de l'amendement, l'on ne sera pas en mesure de pouvoir y donner suite car aucun constructeur ne propose un tel véhicule. Il souligne que la puissance maximale d'un camion à gaz est aujourd'hui de 410 ch., ce qui n'est pas suffisant pour faire fonctionner simultanément la grue de levage et la presse de la benne compacteuse.

M. Tremblet relève ensuite que, si le Conseil municipal ne souhaite pas acheter 2 camions électriques, la seule alternative serait donc d'acheter un camion électrique et un camion traditionnelle diesel ou à essence. Il précise en outre que la Ville de Lausanne a pris la décision de faire passer l'ensemble de son parc de véhicules au tout électrique, qu'ils n'ont passé pour le moment commande que de 3 camions, mais qu'à terme, il s'agit d'une acquisition de 20 camions électriques. Il ajoute enfin que les prix annoncés par la Ville de Lausanne correspondent aux prix nets, une fois les subventions calculées, et donc que cela a faussé quelque peu les chiffres annoncés par rapport à l'offre faite par le même constructeur à la Ville de Meyrin. Il souligne en outre qu'une visite a été organisée par M. Chatelain, pour le personnel concerné, au sein d'une entreprise neuchâteloise qui possède déjà le même camion et qui l'a acquis pour une somme légèrement plus élevée que Meyrin.

M. Dournow procède à la lecture de la prise de position du groupe UDC :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Je tiens tout d'abord à remercier Pascal Seeger pour son excellent rapport. C'est sur son initiative que le conseil municipal avait décidé de scinder en deux la délibération D-2020-10 de CHF 2'554'540,- que le CA nous avait présenté au CM du 23 juin dernier. La délibération D-2020-10a, dont on avait soustrait CHF 1'234'000,- pour deux camions destinés à la levée des ordures, était dès lors votée à l'unanimité par notre CM du 15 septembre 2020. La délibération 2020-16a de CHF 1'234'000,- nous revient donc de la commission de l'environnement durable, avec un crédit qui s'inscrit à CHF 2'100'000.-, soit 1 million par camion. Certes, ils seront beaux, silencieux, puissants et... électriques, nos chers camions !

Lors de la présentation du projet au Conseil municipal, une question légitime avait été soulevée, à savoir le maintien de la levée des déchets par du personnel communal ou la délégation de cette levée à des sociétés spécialisées, dont plusieurs sont situées dans la zone industrielle.

L'UDC est favorable au maintien de cette mission au sein de la Commune.

La seconde problématique est celle du moteur : thermique ? Electrique ? au biogaz ? Cette question ouvre toutes les combinaisons possibles.

Faut-il renouveler les deux camions en même temps ou arriver à échelonner cet achat dans le temps. Vu l'abstention d'une bonne partie de la commission, l'option

de deux camions électriques obtient les suffrages de la commission. L'option du gaz nous aurait bien plu, mais seul Pascal Seeger semblait convaincu par cette source d'énergie encore trop futuriste pour certains.

La dernière question, celle du prix, nous convainc de nous opposer à cette délibération.

En effet, lors de son audition, la ville de Lausanne a présenté les dernières acquisitions de camions électriques dédiés à la levée des ordures ménagères .

Pourquoi dès lors vouloir dépenser des millions quand, sur le même marché, on peut obtenir le même service à la population avec un coût qui paraît plus raisonnable pour une commune qui voit ses recettes fondre comme neige au soleil ?

L'UDC assume ses responsabilités dans la gestion des deniers publics. Elle propose de revenir au montant proposé initialement par le CA à CHF 1'234'000.- qui nous paraît tellement plus raisonnable. Nous sommes persuadés qu'une mise en soumission en AIMP pour deux camions électriques destinées à la levée des ordures communales à ce montant-là, saura convaincre les constructeurs de l'opportunité de faire des offres avantageuses.

Le temps n'est pas au gaspillage. Il s'agit de revoir nos ambitions et nos chers caprices à la baisse dans un esprit de développement durable et équilibré entre le social, l'écologie et l'économie.

Il en va de la survie de nos emplois et de la pérennité des prestations publiques.

L'UDC fait la proposition d'amendement suivante : revenir à la délibération 2020-16 initiales pour l'ouverture d'un crédit de CHF 1'234'000,- destiné à financer le remplacement de deux camions de levée sélective des déchets à moteurs thermiques par deux camions à propulsion électrique pour répondre aux besoins du service de l'environnement. »

M. Grognuz observe que l'on était encore en train de discuter sur l'amendement proposé.

M. Fabre considère que le fait d'avoir 3 camions différents ne fait aucun sens, en termes d'entretien et d'interchangeabilité entre les différentes pièces. Il estime que l'on doit aujourd'hui vraiment faire le pas et prendre donc la direction de l'électrique complet pour prendre nos responsabilités vis-à-vis de la transition énergétique. Il considère que la prise de position de l'UDC montre qui est aujourd'hui pour une transition énergétique et qui ne l'est pas.

M. Lorentz indique qu'à la suite des explications de M. Tremblet soulignant l'impossibilité de trouver un camion à propulsion à gaz répondant aux exigences de la Commune, le PLR retire son amendement.

M. Seeger désire savoir si la ville de Meyrin aura droit aux mêmes subventions que la ville de Lausanne.

M. Tremblet indique qu'il s'agissait en l'occurrence d'un fonds de la ville de Lausanne qui a été accordé aux services de la Ville pour l'achat de camions et donc que Meyrin n'a pas la possibilité de bénéficier de ces mêmes subventions.

M. Grognuz relève que l'UDC souhaite déposer un amendement, en somme revenir au montant de la délibération original, soit CHF 1'234'000.-.

M. Amato trouve la proposition de l'UDC très intéressante bien que complètement surréaliste, compte tenu notamment des propos de M. Tremblat soulignant qu'il n'y a actuellement que très peu de constructeurs qui offrent le véhicule désiré. Il estime que l'on doit donc voter en faveur de cet achat, tout en espérant qu'à l'avenir, des procédures AIMP permettront d'obtenir des offres aux montants plus bas.

M. Grognuz soumet au vote l'amendement UDC : « Délibération n° 2020-16a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'234'000.-** destiné à financer le remplacement de deux camions de levée sélective des déchets à moteurs thermiques par deux camions à propulsion électrique pour répondre aux besoins du service de l'environnement. »

L'amendement UDC est refusé par 27 non, 3 oui et 0 abstentions.

M. Amato donne lecture de la position du groupe des Vert-e-s :

« Avant d'attaquer le plat principal de ce Conseil municipal, voici en entrée une délibération des plus intéressantes et ceci à plus d'un titre !

Cette délibération vise le remplacement de deux camions poubelles. Les véhicules actuels étant trop vieux et trop « légers » pour les besoins de notre commune qui ont bien évolué depuis leurs acquisitions, il y a près de 10 ans.

Habituellement le renouvellement de ces mastodontes se fait rapidement, sans grande réflexion, en faisant totale confiance à l'administration. Pourtant cette année, un vent nouveau a soufflé lors de l'étude de cette délibération avec la demande claire de la part de notre parti, d'enfin assumer nos responsabilités face au changement climatique.

A notre demande, nous avons pu entendre le responsable de la voirie de la ville de Lausanne nous vanter les mérites des camions poubelles électriques qui leur ont été imposés contre leur volonté par le politique. Il a pu nous expliquer les nombreux avantages, que ce soit au niveau de l'entretien, du bruit, de la puissance, et même du plaisir de conduite ! Nous avons eu le droit à une deuxième présentation moins convaincante sur l'utilisation du gaz, énergie qui pourrait être renouvelable mais qui dans les faits revient à 80% de gaz naturel, autrement dit une énergie fossile !

Après ces deux présentations, la majorité de la commission a accepté de doubler le montant de la délibération pour affirmer haut et fort que le moment est venu d'oser la transition. Il faut enfin se donner les moyens d'atteindre des objectifs ambitieux de réduction des émissions de CO₂, et donc acquérir deux véhicules électriques, silencieux et adaptés au besoin de la Commune.

Les communiens nous remercieront bientôt pour le silence lors de la levée des déchets à 5h du matin (enfin il restera encore un camion bruyant)...

Le signal envoyé par cette délibération amendée est fort, le Conseil municipal souligne que la transition énergétique doit être soutenue et mise en priorité absolue, et ce même en cas de forte différence de coût. Surtout quand cette différence de coûts peut faire peur, mais s'amenuise avec le temps grâce au gain gigantesque en termes de frais de fonctionnement !

Nous ne parlerons même pas des coûts indirects des véhicules thermiques.

Les Verts de Meyrin-Cointrin sont fiers de ce choix et voteront favorablement cette délibération ! »

M. Seeger lit la position du groupe PDC-VL :

« Comme nous sommes très concernés par l'urgence climatique pour avoir déposé une résolution qui va dans ce sens et pour laquelle nous l'espérons qu'elle sera prochainement traitée en commission, les PDC-VL avons revu notre position initiale liée au panachage de propulsion au gaz naturel et électrique pour ces camions. En effet, la nécessité de réduire les émissions sonores pour les Meyrinois, des gaz à effet de serre pour les habitants de cette planète et des particules fines pour les personnes les plus sensibles nous conduit à opter pour ces deux camions électriques même si l'investissement est de taille. Oui, il faut investir dans les énergies renouvelables et montrer l'exemple à tous en devenant la première commune genevoise, assurant sa propre levée des déchets, à se doter de ce type de véhicule. »

M. Iswala donne ensuite lecture de la position du PS :

« Le choix de camion à 100% électrique répond bien à tous les critères tant au point de vue environnementale, économique et durabilité. Il nous satisfait aussi sur le plan rationnel. Un autre avantage est que ce véhicule électrique est silencieux et les fabricants nous les garantissent aux minimum de 10 ans. Il a une autonomie de 380km. Je crois bien que le prix vous paraît exorbitant, mais qu'il faut voir à long terme. Il relève que M. Amato a rappelé que ces véhicules pourront rouler encore 20 ou 30 ans. Au vu de ce qui précède, notre groupe soutiendra favorablement cette délibération. »

M. Balestra indique que le groupe MCG va également accepter cette délibération pour les raisons déjà évoquées, notamment que ces véhicules sont très silencieux, qu'ils ne polluent pas lors de leur utilisation et qu'à long terme, il sera bien plus avantageux d'avoir ce genre de véhicules que des véhicules thermiques ou à gaz.

M. Boccard indique que, pour une fois, on va en surprendre certains, puisque le PLR va accepter cette délibération, notamment au vu des explications données sur l'impossibilité de trouver un camion à gaz offrant les spécificités nécessaires. Il indique qu'ils vont donc se rallier à la majorité pour voter cet investissement qui va dans le sens du mieux et du bien-être de nos communiers.

M. Tremblet souligne qu'au quatrième 'décide', l'on peut voir que l'amortissement du premier camion commence une année avant celui du deuxième. Il rappelle que le fournisseur ne peut fournir deux camions à Meyrin en même temps et donc que l'on va acquérir ces camions l'un après l'autre. Il souligne par ailleurs qu'il n'y a que quatre communes du canton qui ont internalisé la levée des déchets, que cela sera donc une première et que la Commune va ainsi pouvoir communiquer là-dessus. Il indique enfin que les CHF 10'000.- de différence entre le prix de chaque camion correspond au prix de la borne de recharge, puisqu'il n'a pas été jugé utile d'en acquérir deux, compte tenu de l'autonomie suffisante des deux camions et de la possibilité d'alterner les recharges.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Grognuz** met aux voix la **délibération n° 2020-16a**

relative à l'ouverture d'un crédit de 2'100'000.- destiné à financer le remplacement de deux camions de levée sélective des déchets à moteurs thermiques par deux camions à propulsion électrique pour répondre aux besoins du service de l'environnement.

Vu la pertinence de procéder au remplacement des véhicules selon leur état de vétusté ou d'obsolescence;

Vu le caractère impératif de l'urgence climatique;

Vu l'importance des enjeux liés à la santé publique;

Vu la nécessité de réduire les émissions sonores, de gaz à effet de serre et de particules fines;

Vu la possibilité de diversifier les sources d'énergie au moyen de propulsions alternatives;

Vu l'obligation d'adapter les moyens logistiques aux besoins de la population inhérents au développement de la Commune;

Vu l'affectation des véhicules à remplacer, énumérés dans la présente proposition, et qui font actuellement partie du patrimoine administratif et ne peuvent donc être aliénés pour être vendus

Vu la nécessité de transférer ces véhicules et engins figurant au patrimoine administratif au patrimoine financier afin de procéder à leur vente ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu l'inscription au plan des investissements 2019-2029 du renouvellement et des achats des véhicules communaux;

Vu le rapport de la commission environnement durable ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 novembre 2020,

D E C I D E

PAR 28 OUI ET 0 NON, 2 ABSTENTIONS

à la majorité simple

**Séance du 17 novembre 2020
tenue en séance ordinaire**

1. de remplacer deux camions de levée sélective des déchets pour répondre aux besoins du service de l'environnement,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 2'100'000.-** destiné au remplacement des 2 camions,
3. de comptabiliser la dépense nette de CHF 2'100'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 2'100'000.- en 8 annuités dès la première année d'utilisation des véhicules estimée comme suit :
 - 1 camion électrique dès 2022, soit CHF 1'055'000.-;
 - 1 camion électrique dès 2023, soit CHF 1'045'000.-,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'100'000.- afin de permettre le remplacement des 2 camions,
6. de transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 1.- représentant la valeur comptable de l'ensemble des véhicules à remplacer, soit :

73010000	Gestion des déchets (entreprise communale)	Volvo FM-400 6x2R	1.00
73010000	Gestion des déchets (entreprise communale)	Volvo FM-400 6x2R	0.00

7. de comptabiliser les recettes de CHF 29'999.- (CHF 30'000 – 1) relatives aux ventes de ces véhicules aux comptes de fonctionnement sous la rubrique 441.16 Gains provenant des ventes de biens meubles PF.

* * *

8. **Motion n° 2020-04 présentée par Tobias Clerc, au nom du groupe Démocrate-Chrétien Vert'libéraux, demandant un soutien à la population et aux commerçants en émettant des bons d'achats d'une**

**valeur de CHF 40.- au prix de CHF 20.- à destination des Meyrinois,
valables uniquement dans des commerces de la Commune.**

M. Clerc souhaite développer en quelques points la motion présentée par le groupe PDC-VL :

« Comme chacun d'entre vous le sait, la situation actuelle est préoccupante, les impacts de la crise que nous traversons sont multiples, mettent nos organisations à mal et se manifestent sous différentes formes et avec une vigueur différente en fonction des situations. Aujourd'hui, venir en aide aux Meyrinois est une nécessité. Des personnes perdent leur travail, d'autres se retrouvent en RHT, synonyme d'une perte de 20% du revenu. Certaines personnes ont vu leur taux d'activité diminuer et d'autres s'inquiètent des répercussions à venir.

Le projet de motion présenté ce jour souhaite apporter une aide à tous les Meyrinois, indifféremment de leur situation. Ce projet souhaite redonner de l'espoir. Ce projet apporte un répit certes de courte durée, mais dont la portée dépasse la symbolique pour certaines personnes. Mettre en place un système de bons d'achat à Meyrin permettrait de réaliser ce geste plus que symbolique envers nos concitoyens, mais il ambitionne également de venir en aide aux petits commerces et aux petits commerçants qui, depuis les fermetures successives de leurs activités, peinent à maintenir des revenus suffisants pour leur subsistance.

Nous venons d'évoquer en début de séance un témoignage de l'un d'eux et ceux que nous avons pu recueillir ces derniers mois abondent dans ce sens. Meyrin est attachée à ses commerces et, par cette motion, nous avons l'occasion de le montrer.

Nous vous invitons donc à demander au Conseil administratif de mettre en place un système de bons d'achat à faire valoir uniquement dans les commerces meyrinois d'une valeur de CHF 40.- au prix d'achat de CHF 20.-. Nous souhaitons également que le Conseil administratif convoque rapidement une commission cohésion sociale et économie afin d'aboutir à un projet de délibération urgente.

Je vous remercie pour votre écoute. »

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière.

Mme Um procède à la lecture de la prise de position du groupe des Vert.e.s :

« Un grand merci au PDC-VL pour sa motion qui a le mérite de proposer une réponse aux difficultés des commerces et des familles en ces temps troubles. Cependant, dans votre démarche, les VertEs louent l'intention mais ne suivent pas la formulation de l'aide sollicitée.

En effet, plusieurs points nous incommode dans l'idée d'un système de bons d'achat tel que décrit ici. Sans entrer dans une analyse exhaustive de la motion, pointons simplement quelques aspects comme le caractère excluant qui en fait, à nos yeux, une solution peu appropriée : acheter un bon de 20 frs pour obtenir un pouvoir d'achat de 40 frs suppose d'avoir déjà 20 frs à dépenser. Nous ne sommes pas favorables à une mesure qui demande aux MeyrinoisEs dans le besoin de payer pour recevoir. Relevons aussi la mention d'« administrés » : une solution à destination de cette seule catégorie laisserait sur le côté les habitantEs ne correspondant pas aux critères, en l'occurrence les sans-papiers.

En outre, toute la population meyrinoise n'a pas besoin d'aide à la consommation et tous les commerces de la Commune ne sont pas au bord du gouffre. Là encore, on risque de manquer l'objectif. Ces quelques points pour signifier qu'il nous faut des réponses adéquates, mesurées, ciblées. Comme le rôle d'une motion est de mandater notre exécutif à davantage d'investigation, nous faisons confiance au CA pour trouver une formule véritablement solidaire.

Par ailleurs, peut-être convient-il de rappeler que la situation sanitaire qui nous occupe actuellement n'est pas notre seul défi. Elle vient en sus d'un défi majeur : faire face au changement climatique. Le climat n'est plus l'apanage des partis écologistes aujourd'hui. Toute notre société a désormais pris la mesure de l'urgence et adhère à l'idée d'une nécessaire transition écologique. Or cette transition s'appuie sur les transitions sociale, numérique, économique, ce dont nos réponses à la crise sanitaire devraient tenir compte. Dans cette optique, le système de bons d'achat est une aide ponctuelle bienvenue, mais clairement inconsistante, car un bon de 40 frs ne résout l'avenir d'aucune citoyenne dans la précarité. Et si Meyrin optait pour des solutions pérennes, du type qui redonne vraiment confiance ? Par exemple soutenir le mouvement coopératif, les coopératives d'entrepreneurEs ; oser le revenu de transition écologique actuellement à l'essai dans certaines communes en Europe : pourquoi pas dans la nôtre, en partenariat avec les autres acteurs économiques, le Canton, la Confédération ? Ce ne sont que des pistes.

Le groupe des Vert-e-s dit oui à cette motion qui invite à la réflexion. Mais par notre OUI, nous appelons à une posture courageuse, ambitieuse et créative qui engage tous les leviers d'action de la Commune afin de proposer aux MeyrinoisEs non pas un soutien ponctuel, mais un véritable plan d'aide à la transition. Cet appel ne se limite d'ailleurs pas au CA. Il s'adresse à toute notre assemblée, à nos partis, à nos commissions : les crises sont des opportunités de changement. C'est dans la démarche même de rechercher des solutions que nous ouvrons des chemins et façonnons la société de demain. Ne sous-estimons pas ce pouvoir. Merci.

Je tiens à préciser que l'accord au féminin dans ce texte est un choix en hommage à la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes qui se célèbre le 25 novembre. La suppression par les grammairiens de l'accord au féminin au profit de l'accord au masculin présenté comme le genre le plus noble est aussi une forme de violence à travers la langue que nous continuons pourtant à réaffirmer chaque jour dans notre langage. ABE ! »

M. Dournow lit la prise de position du groupe UDC :

« Elle est belle la démocratie.

Lors du CM du 15 septembre, l'UDC présentait une délibération dont le dispositif disait ceci.

- 1. de s'enquérir auprès des sociétés, clubs sportifs et association de la commune de Meyrin du « bénéfice » réalisé en 2019 suite à leur participation aux fêtes des écoles et/ou à la manifestation du 1er août 2019.*
- 2. de verser à chacune de ces sociétés identifiées le montant correspondant au « bénéfice » annoncé en 2019 dont le montant figure sur leur budget 2020 respectif.*
- 3. de présenter une délibération à ce propos si la LAC devait l'exiger.*

Cette proposition s'est soldée par un refus d'entrée en matière signifié par notre conseil, le PDC en tête, sous prétexte que... que... que...

Afin de faire face aux conséquences catastrophiques des mesures prises par le CE, l'UDC meyrinoise se fend d'une nouvelle motion dont le dispositif tente de trouver une solution à cette pandémie sur notre commune de Meyrin.

Le président se permet même de juger notre motion d'être un « copier- coller » de notre première résolution.

Vous comprendrez dès lors que l'UDC s'oppose à la motion PDC-VL.

Cette motion demande que le Conseil administratif puisse distribuer à sa guise des bons d'une valeur de CHF 40 , - que l'électeur aura obtenu au prix de CHF 20.-.

Est-il prêt pour cela à diminuer son traitement ?

Tout ça pour répondre à des besoins individuels en relation avec la crise sanitaire. Mais qui osera présenter un tel jeu pervers dans les mains de nos Conseillers administratifs ?

Décidément, le Covid a bon dos... vive la démocratie. »

M. Tremblet désire réagir à vif sur ce qu'il vient d'entendre. Il observe qu'il ne s'agit pas ici du même type de soutien que celui qui avait été proposé par l'UDC et dont M. Dournow fait mention. Il relève qu'avec cette motion, l'on ne s'adresse pas aux sociétés et aux clubs meyrinois, mais à l'ensemble de la population pour soutenir l'ensemble des commerces meyrinois ; il estime donc que ce que vient de dire M. Dournow est complètement hors de propos. Il ajoute qu'il s'agit d'une demande de mettre en place un système, mais pas d'agir à notre guise. Il rappelle que le Conseil municipal aura tout le loisir de dire si le système proposé par le Conseil administratif convient ou ne convient pas. Il ne pense pas qu'en acceptant cette motion, le Conseil municipal vote un chèque en blanc au Conseil administratif. Il observe qu'il y a néanmoins urgence ; il indique qu'il entend par ailleurs les propos de Mme Um au nom des Verts mais observe que, si ces derniers ne souhaitent pas que le mode proposé soit celui évoqué dans la motion, il faut alors proposer un amendement. Il indique que, si le Conseil municipal la vote en l'état, c'est bien sur un système de bons tel que décrit dans la motion que l'administration va travailler.

M. Trolliet lit la prise de position du PS :

« Chèr·e·s camarades,

Cette crise, malgré la situation dramatique qu'elle a engendré, nous permet de mieux nous rendre compte des problématiques auxquelles les petits commerces ainsi que les artisans sont exposés, face aux multinationales.

C'est avec joie que nous accueillons une volonté supplémentaire de renforcer les circuits courts ainsi que le soutien aux petits commerces. La complexité de la problématique nous motive à réfléchir plus profondément sur les moyens et la portée de la démarche. Il nous semble important de bien définir quels seront les commerces visés par cette action et donc de mettre en place des règles d'attribution simples et justes.

Nous sommes convaincu que le Conseil Administratif reviendra vers nous avec une proposition censée et équitable ayant pour but le soutien à l'économie locale, en

parallèle au soutien aux personnes en situation difficile déjà en place. C'est pourquoi nous recommandons d'accepter cette motion. »

M. Schweizer considère qu'il s'agit peut-être d'une bonne idée, mais elle estime néanmoins qu'avec ce bon, l'on n'aide pas les petits commerçants car les gens vont plutôt aller acheter des produits à la Coop, à la Migros ou à Denner.

M. Amato demande une suspension de séance.

M. Grognuz propose de faire la pause durant 20 minutes, ce qui convient au Conseil municipal.

Pause de 21h02 à 21h21.

Arrivée de Mme Leuenberger à 21h20.

M. Grognuz rouvre la séance et salue la présence de Mme Leuenberger.

M. Amato indique qu'après la pause bienvenue, les Verts souhaitent proposer un amendement dans le titre et dans le décide :

motion n° 2020-04 présentée par Tobias Clerc, au nom du groupe Démocrate-Chrétien Vert'libéraux, demandant un soutien à la population et aux commerçants en émettant des bons d'achats d'une valeur de CHF 40.- au prix de CHF 20.- à destination des Meyrinois, valables uniquement dans des commerces de la Commune **ayant une vision circulaire, sociale et solidaire**

de demander au Conseil administratif :

- De mettre en place un système de bon d'achat à faire valoir dans les commerces meyrinois **ayant une vision circulaire, sociale et solidaire** d'une valeur de CHF 40.- au prix d'achat de CHF 20.-.

M. Fabre souhaiterait que l'on clarifie le traitement d'une motion car il pense que l'on aura des problèmes si l'on vote le texte tel quel ; il pense que l'on devrait plutôt le renvoyer en commission. Il observe qu'il y a un certain nombre d'éléments qui doivent être discutés, notamment pourquoi l'on ne propose pas directement un bon gratuite de 20.-. Il estime que l'on doit clarifier une fois pour toute le traitement d'une motion, notamment la possibilité de la renvoyer en commission comme une résolution.

M. Grognuz souligne que le Conseil municipal peut tout à fait renvoyer une motion en commission ou y apporter des amendements.

M. Serrano estime que soit l'on discute un moment et on vote la motion, soit on la renvoie en commission. Il se demande par ailleurs ce qu'est un commerce circulaire ; il relève qu'aux Vergers par exemple, il y a deux types de commerces : la Fève et un autre indépendant mais qui fait partie d'un circuit de distribution. Il se demande en fin de compte si l'on ne devrait pas renvoyer l'objet au Conseil administratif afin de prendre en compte l'esprit de célérité de cette motion.

M. Amato remercie M. Serrano pour la colle ! *[rires]* Il indique que l'idée était d'éviter les réseaux de grande distribution ; il observe qu'il est néanmoins compliqué de définir précisément maintenant les critères des commerces concernés ; il invite donc le Conseil administratif à le faire ultérieurement.

M. Squillaci considère que le but est que l'on traite cet objet, qu'il y ait un renvoi au Conseil administratif ou en commission. Il relève que l'on fait souvent le procès de la grande distribution, mais il observe que cette dernière soutient de nombreux projets ; il ajoute que, si une famille peut acheter 3 kilos de pâtes à la Migros, elle le fera plutôt qu'un seul kilo à la Fève. Il estime qu'il faut garder à l'esprit que l'on veut aider avant tout les familles.

M. Trolliet considère qu'il y a un élément qui n'est pas clair ; il désire savoir s'il s'agit pour le Conseil municipal d'une demande de soutien à l'économie ou alors un soutien aux personnes en situation de précarité ; il voit mal comment l'on peut demander au Conseil administratif de régler tous les problèmes d'ici à janvier parce que l'on ne sait pas comment le faire ici.

M. Tremblet observe que c'est le temps qui joue contre nous et il prône donc un vote immédiat ; il relève que l'on ne pourra pas revenir en décembre car il s'agit d'un gros sujet à mettre sur pied ; néanmoins il observe que la ville de Lancy a envoyé un bon à chacun des 17'000 foyers de la commune ; il estime que l'on pourrait s'en inspirer. Il considère qu'en remettant de l'argent dans le circuit économique, il s'agit d'une pierre deux-coups : un soutien aux familles et un soutien à l'économie locale. Il relève qu'un bon de CHF 20.- qui devient CHF 40.- représente au total une injection totale d'environ CHF 600'000.- dans l'économie, tandis que si l'on offre des bons de 20.-, cela ne représente plus qu'une injection de la moitié de cette somme dans l'économie.

Mme Schweizer pense que l'on peut retenir l'idée des 40.- au prix de 20.- ; elle estime néanmoins que l'on devrait enlever dans la motion « le soutien aux commerçants » car elle pense que les gens dans le besoin iront dans les lieux les moins chers, afin que les gens puissent dépenser le bon où ils le souhaitent. Elle propose un amendement dans ce sens.

M. Clerc indique que le but n'était ni d'exclure des personnes de la Commune, ni d'exclure des commerces de la Commune. Il affirme que l'objectif est de soutenir la famille et qu'il faut donc que l'on laisse le choix au citoyen de pouvoir aller où il le souhaite. Il considère que l'on doit arrêter d'imposer un type de commerce ou un autre.

Mme Schweizer maintient son amendement consistant à supprimer le soutien aux commerçants :

motion n° 2020-04 présentée par Tobias Clerc, au nom du groupe Démocrate-Chrétien Vert/libéraux, demandant un soutien à la population ~~et aux commerçants~~ en émettant des bons d'achats d'une valeur de CHF 40.- au prix de CHF 20.- à destination des Meyrinois, valables uniquement dans des commerces de la Commune

M. Amato considère que c'est tout le sujet que de savoir si ces bons doivent être gratuits ou achetés. Il observe que la vente de ces bons aux guichets de la Commune va occasionner un travail monstrueux à l'administration et il imagine que l'envoi d'un bon de 20.- à chaque foyer est sans doute plus adapté et facile à réaliser. Il invite le Conseil administratif à proposer quelque chose d'efficace maintenant et pas dans 6 mois. Il ajoute qu'il conviendrait aussi d'abrégé quelque peu cette discussion. Il pense enfin qu'il conviendrait peut-être de supprimer les montants de la motion.

Mme Leuenberger indique que suite à ces interventions, il convient de rappeler que le soutien économique apporté aux petits commerces et artisans relève de manière prioritaire du canton et de la Confédération. Elle souligne que ce soutien est en train de se mettre en place et rappelle que le Conseil d'Etat a annoncé une aide économique de plusieurs millions, en priorité à destination du tissu économique local. Elle rappelle par ailleurs qu'il avait été annoncé au Bureau qu'il s'agissait d'une mesure avant tout symbolique. Elle considère que cette motion a toute sa raison d'être car elle se veut incitative et vertueuse ; elle pense que le Conseil administratif a bien saisi l'esprit de cet objet et confirme qu'il peut tout à fait revenir avec une proposition qui se fera de manière universelle, équitable et en tenant compte des consignes sanitaires dans le dispositif qui va être développé pour acheminer ces bons aux bonnes personnes.

Mme Tschudi-Spiropulo indique que le fait qu'il faut avoir 20.- pour en avoir 40.- la gêne car elle relève qu'il y a des foyers qui n'ont pas 20.- ; elle précise qu'elle travaille avec des sans-papiers et qu'elle connaît de tels cas. Elle relève en outre qu'à la Mini-Fève, il y avait un système de solidarité qui avait été mis en place et elle pense qu'il conviendrait de prendre en compte la possibilité de mettre à disposition un bon, si une personne n'en a pas besoin. Elle pense néanmoins que le Conseil administratif a tous les éléments en main pour aller de l'avant.

M. Fabre propose de renvoyer cette motion au Conseil administratif et invite ce dernier à ne pas suivre forcément la motion à la lettre, quitte à ce que sa proposition soit ensuite rediscutée le cas échéant en commission.

M. Serrano rejoint les propos de M. Fabre ; il constate deux choses : que l'on veut aider les gens et qu'il convient de le faire de manière simple. Il estime qu'il convient maintenant de voter et renvoyer cet objet au Conseil administratif, même s'il s'agit d'un gros travail à fournir pour l'administration.

M. Grognuz propose de ne pas traiter les amendements énoncés ce soir, mais qu'ils soient le cas échéant présentés à nouveau, une fois que le Conseil administratif aura soumis son projet au Conseil municipal.

Cette proposition convient au Conseil municipal.

M. Grognuz propose donc de passer au vote.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Grognuz** soumet au vote du Conseil municipal la **motion n° 2020-04**

présentée par Tobias Clerc, au nom du groupe Démocrate-Chrétien Vert'libéraux, demandant un soutien à la population et aux commerçants en émettant des bons d'achats d'une valeur de CHF 40.- au prix de CHF 20.- à destination des Meyrinois, valables uniquement dans des commerces de la Commune

Vu la situation sanitaire actuelle qui risque de perdurer ;

Vu les difficultés rencontrées par les Meyrinois pour l'achat de biens et services de première nécessité ;

Vu les difficultés des petits commerces meyrinois dans cette crise ;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 17 novembre 2020,

DECIDE

PAR 30 oui, soit à l'unanimité

de demander au Conseil administratif :

- De mettre en place un système de bon d'achat à faire valoir dans les commerces meyrinois d'une valeur de CHF 40.- au prix d'achat de CHF 20.-.

* * *

9. Délibération n° 2020-23a relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'257'300.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. Rapport de la commission des finances (C. Nobs, UDC).
10. Délibération n° 2020-20a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'519'013.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2021 du patrimoine administratif et financier. Rapport de la commission des finances (C. Nobs, UDC).
11. Délibération n° 2020-22a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021. Rapport de la commission des finances (C. Nobs, UDC).
12. Délibération n° 2020-21a relative aux indemnités allouées en 2021 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances (C. Nobs, UDC).

13. Délibération n° 2020-19a relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances (C. Nobs, UDC).

M. Grognoz propose que l'on débute par la lecture du rapport de M. Nobs et qu'ensuite, l'on traite les éventuels amendements ; il précise qu'il n'en a pour le moment reçu aucun, ce qui constitue une grande première pour la Commune. Il ajoute que l'on passera ensuite à la prise de position des groupes. Il précise en outre qu'en fonction du temps qu'il nous reste, l'on essaiera de terminer le traitement de ces objets pour éviter de devoir revenir demain.

M. Dournow lit le rapport de M. Nobs, excusé, relatif à l'étude du budget 2021 :

« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Le rapport sur l'étude du budget 2021 m'a été confié cette année. Comme je suis un novice en la matière, je sollicite votre indulgence et votre patience. Malgré mes efforts pour le raccourcir au maximum, je ne suis pas parvenu à moins de 12 pages. Si des conseillers tiennent à approfondir l'un ou l'autre sujet spécifique, ils pourront se référer aux procès-verbaux des commissions. Je tiens ici à remercier son auteure Mme Hentsch qui a fidèlement transcrit les présentations et les débats. Ses 75 pages de PV m'ont été très utiles pour arriver à synthétiser les 18 heures de commissions consacrées à la présentation et à l'étude du projet de budget 2021 (PB21) en commissions des finances dans leur forme « élargies » ou « simple ».

Les commissions ont été présidées par Maurice Amato, remplacé à deux reprises par M. Damien Boccard. Le Conseil administratif a assisté in corpore aux principales commissions en présence de M. Solai, secrétaire général, Mme Favre de Oliveira, secrétaire générale adjointe et cheffe du service financier et de Mme Rebetez, secrétaire générale adjointe.

Le rapport s'articule ainsi :

- 1. Présentation générale de la comptabilité MCH2 élargie 07.10.2020*
- 2. Présentation du PB21 par le CA 13.10.2020*
- 3. Commission des finances élargie 15.10.2020*
- 4. Commission des finances 27.10.2020*
- 5. Commission des finances 28.10.2020*
- 6. Commission des finances 29.10.2020*
- 7. Commission des finances 10.11.2020*
- 8. Conclusion et remerciements*

- 1. Présentation générale d'une comptabilité MCH2 par Mme Favre de Oliveira (séance élargie du 7 octobre 2020)**

Après s'être présentée, Mme Favre De Oliveira expose la nouvelle manière dont les communes genevoises appliquent le second modèle harmonisé des collectivités publiques MCH2, qui succède au MCH1.

La présentation de la comptabilité communale selon le modèle harmonisé est une obligation légale depuis janvier 2018. Toutes les communes du canton se basent sur la présentation MCH2 du canton de Genève pour établir leur propre plan.

La cheffe du service financier explique le processus d'étude du budget. Le Conseil municipal doit voter des délibérations sur le budget de fonctionnement, les investissements de l'année à venir, le montant minimum de la taxe professionnelle, le montant pour le Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU), le revenu du CM et du CA, et pour les entretiens et acquisitions annuels des PA et PF (incl. travaux sur plusieurs années).

Mme Favre De Oliveira poursuit son exposé par la présentation des exigences légales pour une présentation des comptes de fonctionnement.

On reprendra ce thème en avril 2021 si possible, puisque les comptes 2019 ont échappé au processus habituel en raison des dispositions sanitaires en vigueur ce printemps dernier.

Mme De Oliveira explique par leur définition : les crédits d'engagements, les crédits budgétaires, les dépassements de crédits d'engagement, le patrimoine administratif (PA) et le patrimoine financier (PF). Elle termine son exposé par les explications à propos du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), anciennement « taxe d'écoulement », le Fonds intercommunal d'équipement (FIE), le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), les subventions pour les collectivités publiques, les financements spéciaux et les fonds spéciaux (capital de tiers et capital propre).

Des explications et des définitions détaillées ont été données à la satisfaction des conseillers municipaux.

2. Budget 2021, présentation par le Conseil municipal lors du Conseil municipal du mardi 13 octobre 2020

Le Conseil administratif présente officiellement le projet de budget 2021. Cette présentation est reprise in extenso aux pages 1 à 4 du classeur distribué aux conseillers municipaux à l'issue de la séance du Conseil municipal du 13 octobre.

Je relève ici quelques points saillants de cette présentation. Ce résumé me permettra d'éviter les redondances à chaque intervention du Conseil administratif y faisant référence lors des séances de la commission des finances.

Un budget fortement impacté par les conséquences de la pandémie.

Les conséquences économiques, sociales et environnementales qui en découlent, ne sont de loin pas encore toutes visibles à ce jour et encore moins maîtrisées, il est encore plus difficile d'anticiper les finances futures.

Il est impossible d'anticiper la durée de cette crise et d'en prédire l'évolution. Il semble néanmoins évident que toute la législature en sera impactée.

Le PB 2021 en chiffres : (délibération 2020-19 PB21)

CHF 124'979'854.- aux charges

CHF 115'587'520.- aux revenus

Soit, une première dans l'histoire financière de Meyrin : **un excédent de charges CHF 9'392'334.-**

Une hausse des charges de CHF 2'017'656, soit de 2% par rapport au budget 2020.

Une baisse de recettes de CHF 7'404'026, soit de 6% par rapport au budget 2020.

Une grosse part de cette baisse de recette est directement imputables à la baisse de revenus des personnes et des entreprises en lien avec la crise de la Covid-19.

Le projet de budget intègre :

- les mécanismes salariaux, avec un taux de vie chère à zéro pour CHF 735'128.- .
- une hausse de 4.6 postes en CDI pour CHF 468'213.-.
- une hausse des postes d'auxiliaires pour CHF 147'166.-.
- un plan financier décennal, démontrant un retour à l'équilibre dans les 4 ans, soit en 2025.

Le projet de budget n'intègre pas :

- de hausse du centime additionnel.
- de dégrèvement de la taxe professionnelle et prévoit le maintien d'une taxe minimale de CHF 30.-.

Les investissements nets prévus pour 2021 se montent à CHF 39'942'734.-.

3. Commission des finances 15.10.2020

Cette séance élargie de la commission des finances sera l'occasion d'étudier le document d'appui (le classeur), puis **le plan des investissements et le plan financier décennal**.

Mme Favre de Oliveira passe en revue l'index du classeur, donnant au passage quelques information complémentaires pour aider à la compréhension :

- Introduction (présentation du CA lue au CM du 13.10.2020) ;
- le compte de résultats à trois niveaux par nature (obligation légale) ;
- la liste à deux fonctions et deux natures (2F2N) sur lequel le Conseil municipal est appelé à voter ;
- le document de liaison entre la liste 2F2N et la liste 8F3N sur laquelle s'effectuera le travail en détail (avec explications des écarts entre les budgets 2020-2021 et les réels 2019) ;
- la liste 8F3N.

Les annexes :

- les chiffres-clés liés au budget : budget des investissements, nombre d'ETP, population ;
- le plan des investissements 2020-2030 ;

- le tableau prévisionnel de trésorerie 2020-2030 qui correspond au plan financier décennal ;
- la liste des nouveaux postes demandés et les effectifs comparés 2020 et 2021 ;
- le projet de budget de l'arrondissement de l'état civil Meyrin-Mandement-Vernier ;
- le projet de budget de groupement intercommunal de la protection civile ;
- les prévisions de la population 2020-2030 (notamment préscolaire et scolaire, qui permet d'adapter le plan des investissements aux besoins à venir) ;
- le détail des subventions 2021 (8F8N) ;
- le lexique.

La présentation du projet de budget ayant déjà été faite en plénière par le CA, on passe à l'étude du **Plan des investissements 2020-2030**. (pp. 449-458).

Mme Favre de Oliveira explique que le plan des investissements est un outil de conduite qui porte sur les dix prochaines années. Ce plan permet d'évaluer les investissements à venir et la capacité de la Commune à les assumer.

Chaque projet d'investissement est passé en revue. Je reprends ci-dessous les commentaires les plus marquants :

Assainissement : Meyrin est à jour avec le PGEE (plan général d'évacuation des eaux).

Les nouvelles normes MCH2 demandent des explications à toute délibération non-close dans un délai de 5 ans. Ce délai sera difficile à tenir, les travaux d'assainissements avancent en fonction des opportunités de travaux en surfaces.

Développement de Cointrin : toutes les lignes ont été remises à zéro, suite au refus du déclassement en zone de développement 3 par votation populaire en 2019.

Ecoles : pour CHF 107'801'119.- d'ici à 2030. **Meyrin-Village** (travaux de surélévation envisagés), **Monthoux** : un agrandissement pour huit nouvelles classes), **Golette** (suite de la délibération votée, mais sous-estimée en raison d'une mise à l'inventaire du bâtiment)

Ecoquartier des Vergers : dans cette rubrique, l'écart global de + CHF 2'941'123.- s'explique principalement par des subventions de 11 millions attribuées à la construction de l'école et par les économies réalisées. Le total des délibérations votées atteint – CHF 154'269'350, pour un montant dépensé à ce jour de - CHF 79'812'470. Des subventions pourraient encore être attribuées à l'école.

Aménagements extérieurs : l'écart de CHF -3'788'000 s'explique par une correction comptable pour CHF -1'748'000 (montant de la taxe d'équipement déjà reçu – correction comptable), et le coût estimé du retard des travaux, qui devrait ensuite être partagé avec les propriétaires privés

Gravière : CHF 30'600'00.- pour la participation de la Commune au projet de construction d'un collège par le Canton : acquisition de terrains (montant connus), construction d'équipements culturels et participation à la salle omnisports

Routes : Maintes lignes de cette rubrique reflètent les travaux entrepris dans le domaine de l'assainissement, puisque ceux-ci nécessitent des travaux en surface

après leur réalisation. A la question de la pose d'un revêtement antibruit à proximité des habitations, le président répond que cela dépend de la limite de vitesse (pas de gain de bruit en zone 30).

La question de la sécurité des zones de rencontre (20 km/h) et 30 km/h et la suppression des places de parking dans ces zones n'ont toujours pas reçu de réponses, s'inquiète un commissaire.

Sport : CHF 20'237'140.-

Extension centre sportif Maisonnex : étude retirée au vu des discussions avec la Confédération qui pourrait exiger la fin du contrat de bail rapidement (on reprendra la question).

Cœur de Cité : CHF 93'656'466.-

La hausse globale de **CHF 13'996'814** pour ce projet reflète son évolution importante.

Elle est principalement due à la révision de l'estimation du coût de construction de la nouvelle mairie (**CHF -3'898'882**), du mobilier urbain (**CHF -1'260'000**), et du couvert du parc (**CHF -4'013'022**) et à l'introduction de projets de dévoiement du réseau souterrain (**CHF -600'000**) et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (**CHF -1'350'000 pour l'étude et CHF -770'000 pour la réalisation**).

Maison de la culture - Forum Meyrin : la hausse de **CHF 235'000** est liée au crédit d'étude controversé.

A noter que dans le projet **Cœur de cité** ont été inclus les projets de bâtiments hébergeant des services ou prestations de l'administration qui seront ensuite déplacés dans la nouvelle mairie (y.c. l'actuelle mairie).

Délibérations clôturées aux comptes 2019 : CHF 22'628'019.-

Cette rubrique recense les délibérations clôturées en 2019 et qui figuraient aux comptes que le Conseil municipal n'a pas pu étudier en raison de la situation sanitaire.

A la fin du passage en revue du plan des investissements, le président ouvre un moment d'échanges et de questions.

Manque de places de crèche à Cointrin ?

Réponse du CA : Le renforcement de la structure communale de LA MARELLE ne suffira pas à répondre à la forte demande dans ce hameau. Le CA envisage une solution en collaboration avec la commune de Vernier dans le nouveau quartier de l'Etang où une crèche de 150 places est en cours de développement. Actuellement 40 familles de Cointrin sollicitent une place en crèche, mais 20 seulement ont pu obtenir une à l'EVE Cité-Parc.

La capacité d'investissement de la Commune est de 30-35 millions par an, alors qu'il est prévu 53 millions en 2023. Pouvez-vous confirmer ce montant ?

Réponse conjointe. Ce montant est principalement lié au projet Cœur de la Cité. Une aide extérieure pour une assistance à maîtrise de l'ouvrage viendra accompagner l'administration dans sa gestion d'un projet de cette envergure.

Quel est le retour d'expérience sur la maîtrise d'ouvrage de l'écoquartier des Vergers ?

Réponse conjointe : les 5 millions en question ont été affectés à des contrats de durée déterminée (CDD) pour le recrutement d'auxiliaires à l'interne. Pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, des délibérations ont été votées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

L'expérience des Vergers permet en effet de budgéter les besoins du projet Cœur de Cité, avec plus de précision et plus tôt dans l'organisation du projet.

Comment les investissements sont-ils priorisés ?

Réponse du CA : Le Conseil municipal est « maître à bord ». Les montants inscrits au plan des investissements sont activables par les délibérations votées par le Conseil municipal. L'administration peut évidemment exercer son influence dans ce processus. Autrefois, l'administration et le Conseil municipal passaient un temps considérable à définir les priorités des investissements. Aujourd'hui, après consultation l'administration fait des propositions au Conseil municipal qui se prononce dans le cadre des délibérations présentées

Plan financier

Mme Favre de Oliveira rappelle que le budget de fonctionnement doit être équilibré. Toutefois, une commune peut présenter un budget comportant un excédent de charges à concurrence maximale des amortissements, qui doit être couvert par le capital propre. La perte budgétaire annoncée pour 2021 place la Commune dans l'obligation de présenter **un plan de redressement quadriennal 2022-2025**.

Mme Favre de Oliveira invite les commissaires à se rendre en p. 461 du classeur pour l'étude du **Tableau prévisionnel de trésorerie 2020-2030**.

Ce tableau recense les projets engagés et planifiés, et constitue le principal tableau de pilotage à garder en mémoire.

Le budget de fonctionnement avant investissements correspond aux recettes et charges actuelles avec les évolutions prévues. La règle suivie depuis plusieurs années est d'imprimer **une augmentation annuelle des recettes fiscales de 2,5%**.

En raison de la pandémie, une baisse fiscale importante a été factorisée pour 2021, que l'on prévoit de « rattraper » de 2021 à 2025 à raison de 5% par an. L'impact de la RFFA a également été factorisé.

Le budget de fonctionnement lié aux investissements engagés et planifiés correspond aux charges et recettes supplémentaires liées aux nouveaux investissements à venir.

Le budget de fonctionnement après investissements engagés et planifiés est la somme des deux précédents.

L'analyse de la trésorerie « après investissements engagés et planifiés » montre **une perte de fonctionnement de CHF -9'392'334** en 2021, mais qui va s'amenuisant pour renouer avec les chiffres noirs en 2025 (CHF 1'693'361).

Le résultat de fonctionnement additionné (ou soustrait quand il est négatif) des amortissements donne **la capacité d'autofinancement**, soit **le flux de trésorerie** lié au fonctionnement dont le montant est de CHF 5'039'246.-.

Le montant de l'emprunt frise les 40 millions en 2021 (CHF 39'942'734).

Des critiques sont exprimées à propos de ce plan de redressement quadriennal. En relation avec la crise sanitaire de cette année 2020, on parle de recherche d'économies dans tous les domaines, de baisses des revenus des entreprises, de difficultés des entreprises, de l'augmentation du nombre de chômeurs et de probables faillites. Il est reproché au CA de ne pas faire d'effort pour réduire la voilure et diminuer ses dépenses. Les charges continuent leur ascension inexorable.

D'autres conseillers municipaux dont la sensibilité est davantage tournée vers l'écologie, auraient souhaité une meilleure prise en compte de l'urgence climatique. Ils souhaiteraient que la Commune mette un frein à la fuite en avant et qu'elle envisage plutôt une décroissance budgétaire.

Leurs interventions politiques seront probablement reprises par les déclarations respectives des groupes politiques qui suivront. Elles ont donné l'occasion à l'administration d'affirmer une nouvelle fois les orientations qui ont été choisies lors de l'élaboration de ce projet de budget 2021.

4. Commission des finances du 27.10.2020

La commission des finances se retrouve pour la première fois en comité restreint pour aborder l'étude proprement dite du projet de budget 2021.

L'ordre du jour de cette soirée est le suivant.

A. Compte de résultat à 3 niveaux par natures

B. Liste 2F2N – document de vote

C. Liste 8 fonctions - document de liaison

D. Liste 8F3N – document de travail en commission

A. Compte de résultat à 3 niveaux par nature (pp. 5-8)

En raison des mesures sanitaires liées au covid-19, les comptes 2019 n'ont pas été analysés par le Conseil municipal. Les comptes ont été présentés au Conseil d'Etat qui doit encore les valider.

Ces comptes ont été transmis le 20 mai dernier à tous les conseillers municipaux de l'ancienne législature.

Ils affichent les montants suivants : aux **recettes CHF 110'565'087** ; aux **charges : CHF 113'905'847**.

Soit **une perte de CHF -3'340'759.76** expliquée par le **poste 48 Revenus extraordinaires** pour **CHF -11'894'739.61**. Ce poste inhabituellement négatif résulte d'une modification liée à **l'imposition à la source** dans le cadre de MCH2. Cette modification est survenue après la mise en place du nouveau plan comptable.

Cette somme est déduite de la fortune, elle a été intégrée au bilan via le compte de résultats.

L'impôt à la source sera désormais perçu sur la base de l'annualité, et non plus sur le principe de caisse. C'est le Service des affaires communales (SAFCO) qui a demandé de l'inscrire en revenus extraordinaires négatifs. Le changement est purement comptable mais il plombe les comptes 2019 qui, sans cette retenue d'impôts, présentaient un résultat opérationnel de **CHF 8'553'979.85** en excédent de recettes.

Mme Favre de Oliveira explique le tableau à 3 niveaux par nature :

Il y a trois niveaux de résultats. **Le résultat d'exploitation** (CHF -14'192'344 en 2021) reflète l'activité des prestations liées à la collectivité publique (patrimoine administratif). Il y a ensuite le résultat financier (CHF+4'800'010), reflète l'activité des prestations liées au patrimoine financier. Ces deux résultats donnent **le résultat opérationnel** (CHF -9'392'334) et **le résultat total du compte de résultat** (très souvent identique au précédent).

Les rubriques concernent les grandes natures de charges et recettes de l'administration. Ces charges et recettes se retrouveront ventilées dans les différentes fonctions abordées lors de l'étude des lignes.

Chaque rubrique est commentée avec précision par Mme Favre de Oliveira.

Le PB 2021 est comparé au B 2020 dont l'écart est noté en CHF et en %. Le tout peut être comparé avec le Réel 2019 de la dernière colonne.

Revenus d'exploitation (CHF -6'900'497 entre 2020 et 2021, soit -6% de baisse entre les budgets 2020 et 2021) dont **40 Revenus fiscaux** (CHF -5'250'747, soit -5%) ; **42 Taxes** (CHF -1'298'502, soit -11%) ; **43 Revenus divers** (CHF -137'111, soit -17%) ; **46 Revenus de transfert** (CHF -214'137, soit -6%)

Charges d'exploitation (CHF -2'094'808, soit 2% de hausse) dont **30 Charges de personnel** (CHF -1'350'507, soit -2%) ; **31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation** (CHF -126'455, -1%) ; **33 Amortissements du patrimoine administratif** (CHF -560'137, soit -4%) ; **36 Charges de transfert** (CHF -57'709, soit 0%)

RESULTAT FINANCIER (résultat positif de CHF 4'800'010)

44 Revenus financiers (CHF -387'810, -7%) ; **34 Charges financières** (CHF -38'567, soit -10%)

B. Liste 2F2N – document de vote (pp. 9-16)

L'idéal, selon Mme Favre de Oliveira, serait de n'étudier que cette liste et la précédente, qui résumait les centaines de lignes budgétaires. Pour cela il faudrait que le document puisse être transmis au Conseil municipal à l'avance, ce qui n'a pas été possible cette année.

C. Liste 8 fonctions - document de liaison (pp. 17-26)

Ce document permet de faire le lien entre les listes à 2F2N et 8F3N

D. Liste 8F3N – document de travail en commission (pp. 27-444)

Mme Favre de Oliveira explique le sens des diverses colonnes, et l'approche de l'étude des lignes. Pour chaque fonction, elle mentionnera les natures qui contribuent le plus à la tendance à la hausse ou à la baisse du budget de la fonction. Tous ses commentaires mettent en évidence les trois colonnes de remarques PB2021, B2020 et Réel 2019 avec les écarts y relatifs.

Je reporte ci-dessous les réponses que Mme Favre de Oliveira apporte aux questions émises par les commissaires au fur et à mesure du défilement de ces pages 417 pages.

01 LÉGISLATIF ET EXÉCUTIF

Oui, le montant des charges du Conseil municipal tient compte de l'augmentation du nombre de CM.

02 SERVICES GÉNÉRAUX

Les éventuels honoraires pour agences de placement sont inclus dans les CHF 100'000.

L'augmentation est principalement liée au salaire du personnel, y compris les postes votés au budget 2020, aux mécanismes salariaux, et à une reventilation partielle des postes du SGE dans le cadre de MCH2.

02.204100 Manifestations (CHF +43'379, +9%) : l'écart positif s'explique majoritairement par la baisse d'achat et location de matériel d'exploitation et de prestations de sécurité.

Où sont les baisses de salaire expliquées par l'effet Noria évoqué ? Le Président explique que l'impact de l'annualisation en 2021 des postes votés en 2020 pour le service de l'environnement est atténué par l'effet Noria.

316 Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation Leasing opérationnel (CHF - 20'976, -33%) : leasing photocopieurs et cellules acoustiques. Deux leasings de photocopieurs supplémentaires + quatre leasings de cellules acoustiques

Un commissaire comprend qu'une trentaine de sites sont équipés d'un photocopieur. Il s'interroge sur la stratégie de mutualisation de ces machines, dont le nombre continue d'augmenter dans le temps. A terme, les copieurs pourront être davantage mutualisés dans le bâtiment unique de la nouvelle mairie.

Suite de la séance après la pause.

11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Combien d'APM se trouvent sur le terrain ? M. Cornuz indique que la Commune dispose de 21 agents de la police municipale (APM) dont 2 qui commenceront leur formation lundi prochain, 6 contrôleurs municipaux du stationnement (CMS), 1 secrétaire de direction, 1 assistante de projet, 1 commandant de la PC, et le responsable de service.

Quand le personnel de la police fournit des prestations comptabilisées sous diverses fonctions (police, sécurité routière, autorisation, plan canicule, etc.) cela se retrouve sous « personnel de la police municipale affecté à la police ». Dans cette période de crise, les polices municipales sont réquisitionnées par l'état-major de la police cantonale pour les missions de proximité qu'elle ne parvient pas à remplir. M.

Mauro Poggia, conseiller d'Etat, est aussi en train de redéfinir les tâches de la police municipale avec les représentants de l'ACG. M. Cornuz souhaite faire partie au groupe de diagnostic local de la sécurité (DLS) en remplacement de M. Pierre-Alain Tschudi.

Est-il réaliste d'adapter les amendes au budget 2020 ? Oui, répond M. Cornuz, il faut fixer un chiffre réaliste basé sur un exercice pas trop éloigné dans le temps. Cela ne correspond en rien à une politique de répression quelconque, le Conseil administratif favorisant la prévention. Le Canton n'a pas encore validé l'utilisation du radar mobile.

14 QUESTIONS JURIDIQUES

Un commissaire demande si le Conseil administratif suivra les autorités lausannoises dans leur décision de supprimer ces émoluments sur les terrasses publiques et privées (CHF 4200). Mme Leuenberger répond que Meyrin a pris cette mesure anti-Covid depuis le début de la crise sanitaire, et elle sera maintenue un certain temps. Le montant reste modique.

A propos de la « réévaluation de certaines fonctions du service au 1er janvier 2020 », Mme Favre de Oliveira explique que les salaires de Vernier étaient déjà alignés sur ceux de Meyrin. C'est la fonction d'officier d'Etat civil qui a été réévaluée à la lumière des changements législatifs de ces dernières années.

15 SERVICE DU FEU

16 DEFENSE

21 SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Suppression de la réception du personnel des écoles en 2021. Pour quelle raison la réception du personnel des écoles sera-t-elle supprimée ? Mme Leuenberger répond que cette suppression avait déjà été évoquée. En vue de ménager les efforts de l'administration sans atteindre le vivre-ensemble et la bonne collaboration avec les enseignants, le Conseil administratif a décidé de supprimer la cérémonie de ce personnel cantonal. Il est réservé à ce dernier une place VIP avec les élus lors du cortège et du repas offert et servi à table de la fête des écoles. Il ne semble pas que la suppression de cette occasion supplémentaire entachera les relations entre la Commune et ce personnel.

Un conseiller municipal salue la mesure d'économie, mais s'interroge toutefois sur les deux fêtes supprimées par la Commune. Il se demande si l'on peut intégrer les enseignants à la fête des écoles, qui ont beaucoup donné d'eux-mêmes durant la période Covid, en leur offrant au moins un apéro. Mme Leuenberger souligne encore que cette fête du personnel des écoles est la seule qui ne concerne pas les communiens ou les employés communaux. M. Cornuz ajoute que la Commune remercie aussi l'ensemble de ses collaborateurs lors de la fête dédiée. Il ne trouve pas qu'il y ait une injustice ici.

A propos de la fonction 21.800000 Parascolaire, nature 301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation, Mme Favre de Oliveira explique que le « personnel affecté au parascolaire » sont des personnes du DSE qui s'occupent des liens avec le restaurant scolaire.

Au chapitre des prestations de service et honoraires, comment explique-t-on la hausse due à la TVA ? Mme Favre de Oliveira répond que la TVA était en effectif, et aujourd'hui elle est passée en forfaitaire, les charges sont donc TTC. La TVA non récupérable est comptabilisée sur une ligne séparée, au vu du changement de méthode elle est en hausse, sans compter l'impact de la hausse des recettes qui impacte également la hausse de TVA non récupérable.

22 ECOLES SPÉCIALES

31 HÉRITAGE CULTUREL

32 CULTURE, AUTRES

32.201104 Théâtre Forum Meyrin – Programmation (CHF -34'083, -19%) 301-309 Salaires du personnel administratif et d'exploitation Salaire du personnel (CHF - 25'775) : Personnel fixe du TFM affecté à la programmation. Selon les incertitudes liées au COVID-19, on ne peut plus programmer « comme avant ». Il nous faut imaginer d'autres scénarios qui demandent plus d'investissement des personnes qui assistent la direction dans son travail programmatique pour soutenir et ne pas précariser les artistes - engagement d'un CDD.

Comment les estimations ont-elles été faites pour la buvette ? Mme Leuenberger redit que la billetterie a été adaptée selon l'impact Covid, et la buvette selon le réel 2019.

Fin de la double séance.

5. Commission de finances du 28.10.2020

La séance reprend avec la poursuite de l'étude du budget sur la base de la Liste 8F3N – document de travail – en commission.

32 CULTURE, AUTRES (suite)

32.901000 Fête nationale (CHF -41'266, -32%) Les transferts expliquent des hausses de CHF 9'000 pour les RH et de CHF 7'000 pour la communication, le reste est dû à des ajustements au réel 2019, notamment les frais techniques d'organisation, location de matériel et imputations. Pour répondre aux interrogations d'un commissaire, il lui est expliqué que la direction du service de la culture a changé. Ce changement a des incidences dans la comptabilité à cause des transferts internes au service. Un transfert entre fonctions rend un certain coût visible là où il ne l'était pas auparavant, sans incidence sur le budget 2021.

Toujours à propos de la fête nationale, un commissaire demande une précision sur sa surprise d'apprendre que de « la vaisselle réutilisable sera louée ». Il lui est répondu que la vaisselle était jetable jusqu'à présent. Le projet de budget 2021 comprend d'autres éléments comme celui-ci, qui vont dans le sens du développement durable mais induisent des coûts supplémentaires. D'ailleurs, une résolution a été votée dans ce sens.

L'augmentation du coût de l'électricité du Jardin alpin pose problème. Mme le Maire explique qu'en valeur absolue, cette augmentation reste marginale. Mais si elle devait persister, il n'est pas exclu d'inclure la villa dans la liste des bâtiments communaux à réhabiliter du point de vue énergétique. Mme Favre de Oliveira

souligne également qu'en p. 7, la nature correspondant aux charges d'énergie est globalement adaptée au réel 2019, ce qui induit un écart favorable de CHF 144'000 entre 2020 et 2021.

34 SPORT ET LOISIRS

Les dépenses et recettes liées à l'incendie de la patinoire ont été comptabilisés sur l'exercice 2019, comme cela a été annoncé l'année passée.

Vu la baisse constante des recettes des ventes de billets au centre sportif de Maisonnex, un commissaire souhaite connaître la politique du Conseil administratif à son sujet.

M. Tremblet informe que les négociations actuelles avec la Confédération autour du bail sont assez difficiles. Les discussions tournent autour d'un nouveau bail de 22 ans à partir du 1^{er} janvier 2021, avec la condition que la Confédération puisse récupérer ce terrain avant l'échéance du bail pour le mettre à disposition du CERN. Le bail et le droit de superficie fixent l'obligation d'entretenir les infrastructures, à raison d'un ou deux courts tous les ans ou tous les deux ans. Selon l'état des négociations, cet entretien doit donc être prévu en tout cas dans les dix prochaines années. Le bail excédant 12 ans, le Conseil municipal devra se prononcer par voie de délibération. Le projet sera présenté en commission dès qu'il sera prêt.

Sur demande, M. Tremblet confirme que les changements de l'horaire de l'ouverture de la piscine de Livron étaient déjà intégrés en 2020. Une ouverture élargie lui paraît difficile en raison du manque de disponibilité des gardiens en saison hivernale.

Un commissaire constate que la Commune devra payer CHF 254'509 (fonction 34.201002 Espaces verts et parcs publics Vergers – parts dépendances, nature 314 Travaux d'entretien). M. Tremblet explique que la Commune lève les ordures et entretient les écopoints. Le reste des espaces publics est entretenu par la coopérative de la ferme des Vergers (nettoyage des écopoints, entretien des arbres et plates-bandes, etc.). On a donc créé deux comptes différents pour différencier les espaces publics et les dépendances, qui sont sur domaine privé. En pratique, la Commune paie la coopérative pour l'entretien des dépendances, puis refacture cet entretien aux superficiaires. Pour cette raison, la fonction 34.201002 Espaces verts et parcs publics Vergers – part dépendances – comprend un compte de charges, et un compte de recettes où sont comptabilisés ces remboursements. Les dépenses communales nettes totalisent environ CHF 300'000 par an.

Mme Leuenberger répond qu'il n'est pas envisagé de détruire ce bâtiment qui est aujourd'hui sorti de la zone constructible et qui ne pourra donc pas être remplacé en cas de destruction. Les seules interventions possibles sont donc des rénovations, notamment pour mettre le bâtiment aux normes en vigueur. Les communes du Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy étaient prêtes à reprendre la partie de Versoix qui hésitait à poursuivre l'aventure de la Ruche. Finalement, il semblerait que cette commune aille vers une plus forte adhésion et collaboration à ce projet.

42 SOINS

43 PRÉVENTION

49 SANTE PUBLIQUE

54 FAMILLE ET JEUNESSE

55 CHÔMAGE

*Au chapitre de l'Antenne objectif emploi (AOE) un commissaire s'étonne de lire qu'il y a une «**externalisation de la constitution des dossiers de candidature** », sachant que l'antenne occupe 6 ETP de personnel très bien qualifié dans ce domaine, comme il a souvent été souligné. Mme Leuenberger explique que les coaches de l'AOE ont pour mission d'élever le niveau de compétences des candidats, une mission qui ne les occupe pas à « constituer des CV ». Une compétence d'animation est effectivement occupée à soutenir les candidats vers leur autonomisation dans la constitution de dossiers de candidature. Plus d'un tiers des personnes inscrites à l'AOE ne dispose pas d'un dossier complet, et le rassemblement des pièces nécessaires à ce dossier relève d'un travail administratif chronophage qui n'entre pas dans la mission des coaches. **L'administration souhaite donc externaliser ces tâches** afin de se donner les moyens d'accompagner le nombre croissant de candidats qui se présentent à l'AOE. Mme Leuenberger envisage de venir devant le Conseil municipal exposer le besoin de moyens supplémentaires afin d'assurer l'aide d'urgence relative à la crise sanitaire qui va encore faire des ravages économiques et sociaux en 2021. Une commissaire s'interroge néanmoins sur une éventuelle participation financière du Canton à l'AOE. Mme Leuenberger répond que ce n'est pas le cas. Dans les négociations autour de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), la Commune demande de faire reconnaître ces prestations complémentaires par le Canton.*

Après la pause, l'examen du budget se poursuit avec les mêmes membres de la commission des finances.

Liste 8F3N – document de travail en commission (suite)

57 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE

59 PRÉVOYANCE SOCIALE, NON MENTIONNÉ AILLEURS

61 CIRCULATION ROUTIERE

62 TRANSPORTS

64 TÉLÉCOMMUNICATION

71 APPROVISIONNEMENT EN EAU

72 TRAITEMENT DES EAUX USÉES

73 GESTION DES DÉCHETS

En réponse à une observation d'un commissaire qui déplore un trafic de camionnettes d'entreprise qui viennent aux écopoints y déposer des déchets en fin de journée, le Conseil administratif souligne que cette situation est constatée dans plusieurs quartiers, Cointrin inclus. Ces actions étant observées en effet tard le soir, la pertinence d'une intervention est à réfléchir avec les chefs de service. M. Tremblet rappelle les actions de prévention sur le recyclage du PET réalisées sur les écopoints, dirigées aux nouveaux Meyrinois, et qui ont eu beaucoup de succès – même si cela ne touche pas les entreprises concernées par le comportement dénoncé. Les exemples d'incivilités sont signalés. La prévention mais aussi la répression sont des actions menées par l'ilotier vert de la Commune.

M. Tremblet souligne que la Commune paie pour la levée du verre, même si le coût n'est pas très élevé. Il est effectivement exporté en France pour être recyclé. Une offre concurrente de prestations demandée en Suisse a révélé un prix quatre fois plus élevé. La Commune étant satisfaite de la prestation actuelle, elle n'envisage pas dans l'immédiat de changer de prestataire. Pour l'aluminium, le papier et le PET, la Commune reçoit une rétrocession. Le tri reste une opération avantageuse.

76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT

Subventions aux personnes physiques (CHF -110'000) :

Sur demande, Mme Leuenberger rappelle que la résolution cible les familles dont un enfant au moins est scolarisé en dehors du territoire communal. Le Conseil administratif a fait réaliser une petite enquête. Celle-ci révèle qu'une vingtaine d'enfants en âge d'être scolarisés au cycle d'orientation le sont en dehors de la Commune, pour des raisons pratiques invoquées par les parents ou pour suivre une orientation spécifique indisponible à Meyrin. Il apparaît également que Meyrin et Confignon sont les seules communes genevoises qui ne subventionnent que les nouveaux abonnements, et que Meyrin offre le subventionnement le plus faible du canton. Le Conseil administratif a fait évoluer l'offre vers une subvention de CHF 100 pour tous les abonnements juniors, y compris ceux qui sont renouvelés, pour des scolarisations sur et hors commune. A noter qu'à ce jour, l'on compte 1'009 abonnements annuels juniors et 1'277 abonnements mensuels juniors.

77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES

79 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

85 INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE

87 COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE

91 IMPÔTS

92 CONVENTIONS FISCALES

96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE

97 REDISTRIBUTION

99 POSTES NON VENTILABLES

Mme Favre de Oliveira en a fini avec la présentation des lignes budgétaires détaillées. Elle rappelle que le budget, avant correction, présente **un déficit de CHF -9'392'334**.

Le Président propose de poursuivre avec la présentation de quelques chiffres-clés dans l'évolution des budgets entre 2015 et 2021.

Evolution des budgets 2015-2021

Le document représente les chiffres clés en colonnes des budgets de 2015 à 2021. Ce tableau récapitulatif met en évidence les écarts d'une année à l'autre et le pourcentage de cet écart en rapport avec le budget de 2015, prise comme année de référence.

Mme Favre de Oliveira commente la colonne du projet de budget 2021 passant en revue chacune des lignes de ce tableau pour mettre en évidence que :

- la courbe démographique s'infléchit significativement entre 2020 et 2021.
- les places d'accueil en crèche et en garderie restent stables également.
- la population en âge scolaire augmente de 6%.
- les ETP de l'administration meyrinoise augmentent de 2%.
- les recettes diminuent de 8%.
- les charges augmentent de 2%.
- le résultat est un déficit de CHF 9'392'334.
- la dette est à CHF 97 millions.
- les investissements nets sont à CHF 40 millions.
- le taux des centimes additionnel reste stable, à 44.
- la valeur du centime baisse de CHF 1'903'432 en 2020 à CHF 1'792'783 en 2021.
- le volume des impôts sur les personnes physiques et morales baisse de 7%.
- la taxe professionnelle reste stable.
- les recettes du fonds de péréquation baissent de 12%.
- la compensation financière en faveur des communes frontalières baisse de 5%.
- les charges de la péréquation financière intercommunale baissent de 18%.

A retenir en priorité : une baisse des recettes qui intervient pour la première fois depuis longtemps, une hausse des charges moindre que celles des années précédentes, en lien à la crise actuelle et au développement de la Commune.

Le président ouvre un moment d'échanges entre l'administration ou Mme le Maire et les commissaires. Les débats portent sur le calcul de la péréquation financière communale. Plusieurs commissaires souhaitent la mise sur pied d'une commission des finances pour mieux comprendre les mécanismes financiers qui interviennent en amont du budget. Le Président prévoit une commission entre le budget et les comptes.

Une commissaire fait remarquer que le tableau indique une dette à CHF 97 millions avec une augmentation de 140% entre 2015 et 2021. Mme Favre de Oliveira propose pour l'étude du budget 2022 de ne se baser que sur les chiffres de la législature à l'avenir.

Vu l'absence de mesures visant à réduire les charges de la Commune, un commissaire demande au président de prévoir une commission des finances sur ce thème. Il constate que toutes les entreprises se serrent la ceinture, alors qu'à Meyrin, on semble détenir la clé du succès.

Mme Le Maire se référant une nouvelle fois à la présentation générale du budget, invite le conseiller municipal à relire le PV de la veille. Pour résumer le long plaidoyer de Mme Leuenberger, je cite deux phrases : la baisse de 6% des recettes intègre non seulement l'impact du Covid, mais aussi celui de la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) et si d'autres mesures n'ont pas été prises, c'est parce que le Conseil administratif tient absolument à préserver les moyens de délivrer des prestations publiques de qualité à la population.

Deux concepts s'affrontent. Les commissaires attentifs comptent les points.

*Comme pour mettre fin au jeu de ping-pong, une commissaire demande si le Conseil administratif a un projet particulier pour lequel il constitue **des réserves**.*

Mme Leuenberger comprend l'allusion au patrimoine financier. En effet, les liquidités financières, les terrains qui pourraient être mis en vente sans affecter l'activité quotidienne et les prestations délivrées par la Commune, sont autant de ressources financières rapidement activables pour faire face aux charges communales. Le patrimoine administratif quant à lui, est de la fortune immobilisée pour permettre de déployer les prestations publiques (écoles, bâtiments administratifs, etc.). En clair, et pour répondre précisément, il n'y a pas de fortune réservée sur un compte pour financer un projet particulier. La disponibilité financière de la Commune provient essentiellement des excédents de recettes accumulés depuis 2010.

Un commissaire estime que la Commune ne devrait encaisser que ce dont elle a besoin, et rendre l'excédent aux communiens sous la forme d'une réduction d'impôts. A nouveau deux concepts s'affrontent.

Une commissaire observe que les postes votés au budget 2020 devrait permettre, comme annoncé, de réduire drastiquement le volume des heures supplémentaires. Qu'en est-il exactement ? Ne serait-il pas possible de limiter le volume d'heures supplémentaires à 15 heures maximum ? Mme Leuenberger répond qu'en raison de la crise, les 23 postes demandés pour 2020 n'ont pas pu être pourvus. La situation des heures supplémentaires n'a pas pu être assainie en entier et elle croit se rappeler que le coût des heures supplémentaires atteint environ 1,8 million. A noter également que le statut du personnel interdit de supprimer des vacances non prises.

Le Président lève la séance, et donne rendez-vous à la commission le lendemain pour l'étude des délibérations et des postes demandés.

6. Commission des finances 29.10.2020

A l'ordre du jour de cette commission :

- A. Mise à jour des projections fiscales*
- B. Présentation des nouveaux postes*
- C. liste 2F2N mise à jour*
- D. Plan financier décennal ajusté*
- E. Délibérations liées au budget 2021 – préavis*

A. Mise à jour des projections fiscales

*En introduction à la séance, Mme Leuenberger indique que les dernières estimations fiscales prévues pour 2021 ont été transmises par le canton et nécessiteront des ajustements du projet de budget. Elle rappelle que les quasi-résidents ne seront plus imposés en tant que personnes physiques au barème ordinaire, mais à la source. Ce changement nécessitera un transfert de 3 millions d'une nature vers l'autre, **mais n'aura pas d'impact sur le projet de budget global.***

L'impôt sur les personnes morales doit être revu à la baisse de 4 millions par rapport aux estimations de juillet. Cette baisse importante des recettes fiscales des entreprises s'explique pour plus de la moitié par une entreprise qui a vu fondre son bénéfice 2020, et qui projette encore une baisse pour 2021.

Le fonds de péréquation est aussi estimé en baisse de CHF 438'566 par rapport à juillet.

*En totalité, l'estimation fiscale doit être **diminuée de CHF 3'356'379** dans le projet de budget 2021, ce qui amène l'estimation de la baisse totale à CHF 8'607'126 au lieu de CHF 5'250'747, soit une diminution de 8,54% au lieu des 5.21% inscrits jusqu'ici.*

Elle rappelle que ces baisses sont liées à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) et plus lourdement à la crise du Covid. Si le Canton n'est pas en mesure de discerner la part de la baisse imputable à chacun de ses facteurs, on peut dire cependant – à la suite des économistes – que cette baisse à double facteur n'est pas pérenne et devrait se résorber dans les années à venir. Le Conseil administratif estime qu'un équilibre financier pourra être retrouvé à l'horizon 2024-2025.

Le projet de budget déjà déficitaire est rectifié en conséquence. L'excédent de charges passe de CHF 9,4 millions à CHF 12,7 millions.

C'est la douche froide parmi les commissaires. Le commissaire PDC est le premier à exprimer sa surprise et son étonnement. Il avertit : « le Titanic communal se dirige droit sur l'iceberg ! ». Mais Mme Leuenberger réplique que le Titanic, ce n'est pas la commune de Meyrin, mais le monde touché par le Covid. La posture du Conseil

administratif est de renforcer un changement de cap tout en maintenant les efforts dans la transition sociale, économique et écologique. Des décisions stratégiques qui consisteraient à se serrer la ceinture en espérant pouvoir revenir au système précédent reviendrait à foncer encore plus vite dans le mur.

Cette thèse est réfutée par le commissaire PLR qui, lui aussi, s'inquiète de cette fuite en avant. Vu les derniers développements de la crise sanitaire, il déclare sans ambages que nous allons effectivement droit dans le mur ! Un échange de points de vue assez vif a lieu entre Mme Leuenberger et le commissaire PLR. Il convient toutefois de relever que le conseil municipal ne peut pas diriger le bateau à 35. C'est le CA qui tient le gouvernail. Les propositions d'économie du Conseil municipal paraîtraient ridicules et dérisoires si elles n'étaient pas partagées dans la confiance avec le CA et réciproquement conviennent-ils finalement.

La confiance doit être également partagée avec les 1700 entreprises contribuables sur la Commune comme avec les contribuables personnes physiques. Mme Leuenberger assure que c'est un souci permanent du CA. Ce budget traduit cet effort de solidarité qu'il a décidé de déployer envers les personnes et les foyers touchés par la crise sans précédent que nous traversons.

Chacun s'accorde à dire que la crise rend l'exercice budgétaire périlleux et délicat. Un commissaire (PS) Lance une discussion sur l'importance pour l'administration de garder en main un bon niveau de « cashflow ». Il est convenu qu'une commission « Covid-19 » sera mise sur pied, pour tenir informé le Conseil municipal de l'évolution de la crise et des mesures prises en conséquence.

Pour répondre à la demande des commissaires, Mme Favre de Oliveira informe que les documents modifiés seront sur CMNet dès le lendemain.

B. Présentation des nouveaux postes

Mme Leuenberger entame la présentation des demandes de ressources humaines inscrites au budget pour un total de 4,6 ETP répartis entre différents services et fonctions. Le tableau afférent indique pour chaque demande le service concerné, le libellé de la fonction, le type de contrat (CDI ou CDD), le taux d'activité en valeur ETP, la date de la prise de fonction théorique, la masse salariale supplémentaire inscrite au projet de budget 2021 en CHF (au prorata des mois prévus ouvrés), et la masse salariale supplémentaire projetée sur 12 mois.

Ce tableau (p. 465) est commenté et expliqué en détails par Mme Favre de Oliveira. Des compléments d'informations sont sollicités par la commission au sujet de :

- **Secrétaire de rédaction / rédactrice** - complément de poste (SGE / INFO-COM : complément 0,3 ETP en CDI dès 1.2021) Il s'agit d'ajouter au poste de rédaction au service du journal Meyrin ensemble, un 0,15 ETP pour l'administration, et 0,15 ETP pour la rédaction.
- **Assistant-e RH spécialiste salaire** - complément de poste (SGE / RH: complément 0,3 ETP en CDI dès 1.2021) il s'agit de compléter une ressource existante (0,5 ETP) essentielle pour renforcer le secteur salaire assuré par

une seule collaboratrice employée (0,8 ETP) et assurer la continuité de la prestation.

- **Du service de la petite enfance (PEF)** qui augmente de CHF 394'811,- pour 3,2 ETP.

Mme Leuenberger explique que les postes demandés pour le service de la petite enfance (PEF) font suite à l'ouverture de deux structures entre 2017 et 2018 (augmentant le nombre de places d'accueil de 140 pour un total de 440, et menant les effectifs à plus de 200 collaborateurs), et au départ en retraite en 2019 de l'ancienne responsable de service, Mme Kummer.

- **Apprenti-e** (SGE / ADMIN : poste en CDD dès 8.2021) La création de cette place d'apprentissage de commerce participe d'un effort de l'administration en période de Covid, ce qui réjouit le groupe PDC-VL dont une résolution a été déposée dans ce sens.
- **Auxiliaires** - enveloppe globale (TFM, postes en CDD dès 1.2021)

Mme Leuenberger indique que les demandes suivent les transferts comptables des postes d'auxiliaires au sein de la fonction TFM. Les augmentations de rémunération des auxiliaires du TFM ont toujours été intégrées au budget du TFM, mais n'apparaissent pas dans le tableau des demandes dans le cadre du budget. Mme Leuenberger ajoute que l'on passe de CHF 298'000 au budget 2020 à CHF 379'000 suite à l'adaptation au réel 2019 qui était de CHF 368'000.

Les demandes de pérennisation de postes (de CDD à CDI) n'interviennent que lorsqu'une activité se répète chaque année de la même manière. En 2020, un 20% avait ainsi été demandé pour la buvette.

Pour répondre à la proposition d'un commissaire, M. Solai informe que toutes les informations ayant trait aux traitements, aux classes de salaires et aux annuités sont disponibles sur l'intranet communal.

C. liste 2F2N mise à jour

Le Président indique que la liste modifiée est disponible sur CMNet. Il invite Mme Favre de Oliveira à présenter les modifications de cette liste dans les grandes lignes et propose que d'éventuelles questions précises soient posées lors de la séance de commission du 10 novembre prochain.

Mme Favre de Oliveira traverse rapidement cette liste, dont elle a mentionné la plupart des modifications lors de l'étude de la liste 8F3N. la seule modification majeure porte sur la ligne 91 IMPÔTS 40 Revenus fiscaux : recettes fiscales modifiées selon estimation du 29.10.2020 (CHF -3'356'379).

Le projet de budget mis à jour accuse ainsi une différence de CHF -3'321'762 supplémentaires. Sans questions ni remarques à ce stade, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

D. Plan financier décennal ajusté

Le plan décennal ajusté est projeté à l'attention de la commission. Le plan ajusté prévoit un retour à la normale en 2025. Pour rappel, c'est le canton qui exige un plan quadriennal de retour à l'équilibre qui doit accompagner le budget déficitaire. Les commissaires restent sans voix. Le président passe au point suivant.

E. Délibérations liées au budget 2021 – préavis

*Mme Favre de Oliveira aborde en premier lieu la **délibération n° 2020-20a** relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'519'013 pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2021 du patrimoine administratif et financier. Elle passe en revue le récapitulatif des coûts que vous trouvez in extenso en annexe de la délibération. Comme il n'y a pas de questions, le président soumet au préavis de la commission successivement :*

- **La délibération n° 2020-20a** relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'519'013.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2021 du patrimoine administratif et financier :

Celle-ci est préavisée par 5 oui (3 PS, 1 Ve, 1 MCG) et 8 abstentions (2 Ve, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC)

- **La délibération n° 2020-23a** relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'257'300.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Préavisée à l'unanimité (3 PS, 3 Ve, 2 PDC-VL, 2 PLR, 1 MCG, 2 UDC)

- **La délibération n° 2020-22a** relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021

Acceptée à l'unanimité (3 PS, 3 Ve, 2 PDC-VL, 2 PLR, 1 MCG, 2 UDC)

- **La délibération n° 2020-21a** relative aux indemnités allouées en 2021 aux conseillers administratifs et aux conseillers municipaux

Acceptée à 6 oui (3 PS, 3 Ve,) et 7 abstentions (2 PDC-VL, 2 PLR, 1 MCG, 2 UDC)

Au terme de cette double commission marathon, le président remercie chacune et chacun de son efficacité, et donne rendez-vous à la commission fixée au 10 novembre pour la présentation des amendements au projet de budget.

7. Commission des finances 10.11.2020

La séance présidée par M. Damien Boccard en remplacement de M. Maurice Amato, excusé, sera de courte durée. Toutes les délibérations ayant été préavisées lors de la dernière séance, il s'agissait pour les groupes de présenter les amendements préparés pendant la pose d'une dizaine de jours.

Seul le groupe UDC présente un amendement. Il consiste à baisser le montant de la taxe professionnelle communale (TPC) de CHF 4 millions. Cette opération est demandée suite à la surprise de se faire imposer par le Canton une baisse de CHF 4 millions des recettes fiscales.

Mme Favre de Oliveira et Mme Leuenberger s'accordent à affirmer que seul le CA peut faire varier les montants des charges sans avoir à les compenser par de nouvelles recettes.

Bref, l'amendement ne sera pas soumis au préavis des commissaires.

Ainsi s'achève l'étude du projet de budget deuxième mouture revue et corrigée

8. Remerciements et conclusion

A l'issue de mon rapport, je tiens à remercier le Conseil administratif, M. Solai, Mme Favre de Oliveira et tous les chefs de service qui ont collaboré à la construction de ce projet de budget.

Nous voulons croire qu'ils ont tous cherché à présenter un budget de fonctionnement qui permet un bon niveau de services offerts à la population de notre commune de Meyrin.

Ce budget était déficitaire de CHF 9 millions le 13 octobre. Cet excédent de charges s'est aggravé de 4 millions supplémentaires en fin de processus d'examen du budget ! Cette perte supplémentaire imposée par les prévisions alarmistes (ou réalistes) du canton démontre à l'évidence que la crise sanitaire aura des conséquences catastrophiques sur les finances publiques.

Le plan de redressement quadriennal prévoit un retour à la normale d'ici 4 ans... avec une croissance des recettes de 5 %. On peut y croire ! Mais ce qui est sûr, c'est que plus rien ne sera comme avant !

Par ce dernier paragraphe, je me suis exceptionnellement permis un point de vue personnel dont je me suis abstenu tout au long de ce rapport.

Merci pour votre attention et votre patience. »

M. Gognuz rappelle que, dans un rapport, l'on ne doit en principe pas mettre de point de vue personnel et rester le plus neutre et impartial possible. Il demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des propositions d'amendements.

Il n'y a aucune proposition d'amendements.

M. Gognuz invite alors les groupes à faire part de leurs prises de position respectives.

Mme Tschudi-Spiropulo lit la prise de position du groupe des Verts, rédigé par Mme Murciano, membre de la commission et aujourd'hui excusée :

« Cette étude du budget 2021 est à marquer d'une pierre blanche. Le groupe des Verts a appelé de ses vœux depuis plusieurs années la tenue de commissions des finances simples. Et bien cette année, nous avons enfin été exaucés. Cela a permis

d'économiser environ CHF 10'000.- à la Commune en jetons de présence. Nous soulignons l'efficacité du travail accompli par la dite commission et nous remercions le Conseil administratif pour l'exercice de haute voltige qu'il a réalisé, le service des finances tout entier et plus particulièrement Mme Favre de Oliveira pour sa disponibilité et la qualité des informations et des réponses fournies. Historiquement, c'est la première fois que la commune de Meyrin présente un budget déficitaire ; un déficit raisonnable dans un contexte exceptionnel. Le projet de budget présenté par le Conseil administratif se veut solidaire et responsable ; il faut néanmoins relativiser au vu de la situation sanitaire et de la crise économique qui en découle. Personne ne peut prédire les retombées de la crise sanitaire actuelle et le Conseil administratif en a bien conscience. Il a décidé de soutenir une politique de cohésion sociale et de soutien aux entreprises, sans oublier les plus précarisés.

Le budget 2021 démontre une augmentation de 2% des charges, bien en-deçà des années précédentes. Le nombre de postes demandés est tout à fait en adéquation avec la croissance démographique et il concerne principalement la petite enfance. Ce budget fait apparaître pour la première fois une diminution des revenus de l'exploitation de 9% par rapport à 2020. Cette baisse découle principalement de la réforme de la fiscalité des entreprises dite RFFA et de la baisse de revenu des personnes physiques induite par la crise covid-19. Heureusement, la très bonne santé financière de notre commune permet de présenter un plan quadriennal d'ajustement et cela, sans augmenter nos centimes additionnels. Nous émettons quelques réserves sur la délibération liée au budget 2021 pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions du patrimoine administratif et financier. Les coûts liés à cette délibération nous semblent être la résultante d'une élaboration très 'covidée'. Nous observons des travaux sur des bâtiments devant faire l'objet de rénovations dans un avenir proche et des coûts d'acquisition qui nous semblent quelque peu excessifs. Nous ne contesterons toutefois pas cette délibération, mais nous suggérons qu'une commission explicative sur l'élaboration de cette liste des gros travaux d'entretien et des acquisitions soit convoquée afin que les commissaires puissent bénéficier d'une meilleure compréhension avant l'étude du budget 2022.

Nous avons constaté avec satisfaction que la mise en place d'une politique d'achats responsables et la maîtrise des coûts ne sont plus incompatibles avec ce budget 2021. D'ailleurs, les premières mesures prises par la responsable des achats durables deviennent désormais un enjeu et l'utilisation de la vaisselle réutilisable pour la fête des écoles, le 1^{er} août et les autres événements nous réjouit.

Dans cette conjoncture incertaine, notre devoir est de relancer l'économie et de sauvegarder les emplois. Le budget 2021, tel qu'il nous a été présenté, ne veut laisser tomber, ni les associations, ni les entreprises locales, ni les citoyens. Le rôle de l'administration publique est clairement de favoriser l'investissement dans la rénovation et la préservation des bâtiments communaux, comme par exemple le bâtiment qui nous accueille aujourd'hui (le Forum) et les bâtiments scolaires, tout en améliorant l'efficacité énergétique. Investir dans la construction complémentaire durable est une vision à long terme, investir dans une rénovation, c'est investir dans l'avenir.

Les Vertes et les Verts de Meyrin Cointrin voteront Oui aux délibérations liées au budget 2021 et vous invitent à en faire de même. Merci. »

M. Squillaci prend la parole pour donner lecture de la prise de position du groupe PDC-VL :

« En préambule nous souhaitons remercier M. Nobs, même-si absent ce soir, pour son rapport. La personne chargée de le remplacer ayant fait son devoir, qu'elle en soit aussi remerciée.

Nous voulons également remercier le Conseil administratif pour ce budget qui, même s'il ne nous satisfait pas dans son intégralité, a le mérite de contenir un peu l'augmentation des charges vis-à-vis de ce que nous avons pu connaître ces dernières années.

Un remerciement tout particulier à Mme la Secrétaire générale adjointe chargée des finances ainsi qu'à son service pour la présentation et l'élaboration du présent budget. Toutefois, nous restons toujours dans l'attente de commissions plus stratégiques que de passer ligne par ligne, différence par différence, les près de 500 pages du classeur de notre budget. Un retour des chefs de service présentant et challengeant leurs visions est souhaité.

Nos remerciements vont ce soir, tout particulièrement, à tous les collaborateurs de l'administration qui, via leurs engagements au profit de notre population, depuis de nombreuses années, mais qui, en cette année 2020 et sûrement une bonne partie de 2021 également, années de pandémie mondiale, auront une signification et une résonance plus marquée en nous concernant le sens et la nécessité d'un service public de qualité au service de tous.

Concernant la thématique la plus importante de l'année pour les conseillers municipaux qu'est le budget, permettez-moi de conclure notre préambule, en affichant les regrets de notre groupe concernant la limitation des commissions finances en simple et non plus en élargie par la décision de la majorité de gauche de notre conseil municipal.

Il est d'autant plus regrettable que cette décision intervient dans les premiers mois de prise de fonction de notre nouvelle législature et qui a été fortement renouvelée. Nous sommes d'avis que d'avoir privé ces derniers de la compréhension d'un budget n'est pas opportun et, en ce qui nous concerne, s'apparente à un déni de démocratie. Nous restons persuadés qu'en temps voulu et lorsque la situation épidémiologique le permettra, une commission spécifique pour expliquer les rouages du budget sera mise sur pied pour les personnes intéressées ce qui permettra de compenser cette décision, que nous espérons avant le prochain budget.

Concernant ledit budget, nous devons admettre qu'il ne nous a pas conquis. Nous sommes même insécurisés par la décision prise par le Conseil administratif de poursuivre dans une optique, selon ses propos, de budget « solidaire, responsable et anticyclique ».

Il est vrai que sur un bateau, il y a un capitaine qui donne le cap, le Conseil administratif. Mais il nous appartient d'appuyer la prise de décision par nos

orientations et sensibilités car à ce stade, nous avons le sentiment que notre bateau, comme le Titanic, fonce sur un iceberg et que la manœuvre d'évitement n'est pas encore amorcée.

Gouverner c'est prévoir et l'avenir nous le rappellera.

Ce sentiment d'insécurité est d'autant plus marqué que, par la volonté du peuple « votant », mais volonté tout de même, une forte représentativité de la gauche est dans notre hémicycle pour cette législature. Cet état de fait, ne doit pas permettre un passage en force sur toutes les thématiques et nous nous devons d'affirmer nos positions. C'est un combat noble, juste et salvateur.

Le budget 2021 prévoit une hausse des charges de CHF 1'350'507.- dont près de 54% sont dus aux mécanismes salariaux. Il nous apparaît comme inopportun, à ce stade, de faire porter une quelconque responsabilité auprès du personnel pour une crise, des résultats de votations (RFFA par exemple) ou encore des décisions stratégiques du CA.

Cependant, le 46% restant nous interpelle. Même si cela concerne des faibles pourcentages de poste, il n'en reste pas moins que nous avons le ressenti qu'il concerne souvent les mêmes services et ceci depuis quelques années. A croire que ces services étaient prétérités vis-à-vis d'autres. Ou n'est pas plutôt que ces derniers sont plus parcimonieux ?

Quoi qu'il en soit, ces compléments de postes viennent alourdir le budget pour de nombreuses années. Il nous aurait semblé judicieux, à ce stade, de sursoir à ces compléments de postes, le temps d'avoir une meilleure vision d'ensemble.

Nous n'avons jamais voté contre une baisse des prestations depuis 2015. Par contre, nous avons été extrêmement prudent sur de nouvelles prestations. Nous vous avons toujours informé qu'il fallait être attentif, car les prévisions et indicateurs indiquaient une tendance négative. Cette fois elle est là.

Pour reprendre les propos du PLR et plus précisément de M. Pierre Boccard, formulés lors du précédent budget :

« Notre exposition financière et la bonne santé de nos entreprises de la zone industrielle nous exposent donc fortement aux fluctuations de l'économie mondiale. » ainsi que « Le refus de la création d'une réserve conjoncturelle dédiée aux futurs grands projets démontre que le PLR ne faisait pas fausse route. »

Un des éléments clef de la situation actuelle que nous vivons, est que, nous ne disposons pas d'une vue d'ensemble avec des indicateurs fiables. La crise et ses conséquences ne pourra se chiffrer que dans plusieurs années.

Dès lors, nous ne pouvons que saluer cette anticipation de baisse de recette de plus de 7 millions dans le budget 2021, ce qui nous permettra de ne pas se faire surprendre lorsque les vrais chiffres seront à notre disposition.

109 millions de revenus fiscaux, 124 millions de charges d'exploitation, la situation est critique. Elle aura mangé, si nous prenons en considération le risque que le réel 2020 sera impacté par le COVID, l'ensemble des bénéfices de la législature 2015-2020.

Malgré tout, au vu de l'incertitude décrite auparavant concernant les indicateurs, il nous semble tout aussi délicat, aujourd'hui de le refuser.

Nous nous posons comme les défenseurs de la classe moyenne et nous nous interrogeons jusqu'à quand cette dernière aura la capacité de continuer à payer ses impôts, garantissant le liant de notre société. Il en va de même pour les entreprises de notre commune. Nous aurions souhaité à cet effet, un plan ambitieux qui ressorte du budget afin de soutenir ces derniers. Car ce sont ces investissements qui doivent être priorisés dans la crise.

Dès lors nous analyserons chaque délibération d'investissement à venir afin de prioriser et de donner une impulsion stratégique sur nos dépenses car, à ce stade, si nous voulons maîtriser et contenir ces dernières, ce n'est qu'avec une pause concernant la création de nouveaux postes et qu'en reportant des investissements que nous y arriverons.

Nous allons donc nous positionner en envoyant un message au CA pour les prochaines années, soyez plus prudent, ambitieux dans la retenue, préparez vos planifications prévisionnelles, vos plans de renoncations avec des choix certes difficiles mais qui devront peut-être être faits, afin d'avoir une bonne liberté de manœuvre et permettre à notre ville de passer cette turbulence.

Nous allons donc voter l'abstention de l'ensemble des délibérations.

Le groupe PDC-VL vous remercie pour votre écoute. »

M. Serrano lit la prise de position du groupe PLR :

« Tout d'abord, le groupe PLR tient à remercier M. Dournow pour sa longue lecture (53') et M. Nobs pour les longues heures de rédaction. Pour une première, c'était pas mal du tout. Deuxièmement, nous aimerions remercier le Conseil administratif in corpore pour avoir présenté ce budget et travaillé avec l'administration (c'est un travail considérable, on s'en rend bien compte), Mme Favre de Oliveira et son équipe ; le classeur est très indigeste, mais il s'agit d'un immense travail de l'avoir préparé et la base pour pouvoir l'étudier. Pour terminer, j'aimerais remercier, comme l'a dit mon camarade Nicola Squillaci, bien évidemment toute la Commune et tous les employés qui ont contribué ces derniers temps à faire fonctionner le 'Titanic'. Il y en avait qui étaient à la barre, mais il y en avait qui étaient aussi à la machinerie et il faut le souligner car cela a été très apprécié.

Concernant le budget, notre parlement de milice s'est saisi pendant de nombreuses soirées de la thématique du budget communal car c'est le devoir et notre tâche comme élus du peuple. Néanmoins, le PLR regrette un peu amèrement que ces séances de commission aient été convoquées en mode simple et non en mode élargi. Il n'y a pas de conseillères municipales ou de conseillers municipaux de

seconde zone et chaque élu doit être en mesure de comprendre a minima, ce qu'il va voter lorsqu'il va appuyer sur le bouton-poussoir. A contrario, vu la situation sanitaire, les réunions en petit comité étaient plus avisées pour lutter contre la propagation du virus. Les Meyrinois doivent être rassurés car, même en ces temps difficiles ou la méfiance et le délit de confiance face aux autorités se font jour, nous pouvons affirmer que nos travaux ont été conduits correctement.

Une année pas comme les autres. On peut clairement qualifier l'année 2020 comme millésime du siècle par l'ampleur du tsunami qui balaie nos certitudes, bouscule nos modes de vie, vilipende la convivialité, propage l'anxiété et la peur et jette ainsi une partie de notre population dans une précarité sans précédent. Clairement il y aura un avant et un après covid-19.

La pandémie qui nous frappe nous renvoie à de bons vieux principes que certains ont malheureusement oublié par le passé. Prudence est mère de vertu, ou devrions-nous dire mère de toutes les vertus. Depuis des années, le PLR prône une ligne responsable et cohérente dans l'utilisation des deniers publics, dans la perception de ceux-ci et dans leur utilisation. Meyrin, commune de tous les superlatifs, plus haut, plus beau, plus loin, plus cher et parfois plus inutile. Dans notre commune, nous avons à peu près tout ce qui est possible de construire ou de mettre à disposition des habitants en termes de prestations. La martingale peut parfois ne plus fonctionner et c'est ce qui arrive en ce moment. Dans cette optique, nous avons à de nombreuses reprises présenté ou soutenu des demandes pour contenir l'explosion de nos charges, la mise en place d'un fonds pour des grands projets ou RFFA, mais rien n'y a fait. Comme l'adage le dit bien, l'argent brûle les doigts de certains. Alors que la ville de Genève s'est dotée d'un fonds pour amortir les effets de l'imposition des entreprises (RFFA), ce parlement est resté sourd à nos suppliques et ceci est bien dommage.

Au sein du PLR, nous avons assez rapidement étudié les impacts du covid-19 sur nos rentrées financières et c'est un montant de 15 millions de francs d'insuffisance de recettes qui s'est dessiné au fil de nos études. Aujourd'hui, ce sont bien plus de 12 millions qui manquent pour cet exercice et ceci est encore loin de la réalité, avec la deuxième vague que nous traversons actuellement. Poussés par les événements cités plus en amont, nous espérons que le Conseil administratif fraîchement élu s'empare de cette situation et prenne des mesures de nature à maîtriser nos charges. Que nenni ! Que nenni ! Meyrinoises et Meyrinois, passez votre chemin, il n'y a rien à voir ! Ceci nous rappelle le fameux nuage radioactif de Tchernobyl qui s'est miraculeusement arrêté aux frontières d'un Etat voisin.

L'Exécutif d'une commune à pour fonction de piloter, de diriger et d'exécuter, mais aussi de prévoir. Alors que nos 1800 PME sombrent dans la morosité ou la faillite, que des familles peinent à boucler les fins de mois, que des places de travail sont détruites, que fait notre Exécutif ? Il nous propose un budget déficitaire, ce que nous acceptons. Mais, de la même veine que les années passées, sans aucune mesure pour limiter le trou budgétaire béant, rien, rien, en résumé le vide spatial. Nous attendions des mesures fortes, mais aussi supportables pour le fonctionnement de l'administration, des retraites anticipées, la mise en place de délais de carence, le déplacement de nouvelles embauches, le gel des annuités ou leur report à deux ou trois ans, le report de certains projets à de meilleurs jours. La palette des possibilités

est grande et permet aussi de montrer que les collectivités publiques peuvent aussi montrer l'exemple, elles qui offrent des conditions de travail excellentes a contrario de ceux qui touchent depuis des mois des RHT et ne savent pas comment ils vont payer leur loyer.

La LAC prévoit un plan de désinvestissement sur 5 ans. Nous doutons de notre capacité à contenir le choc, avec la posture actuelle, et de revenir à meilleur fortune dans les temps. Les écueils à venir sont nombreux : imposition au lieu de domicile, abandon de la taxe professionnelle communale, l'aide de première urgence, la nouvelle organisation du SIS qui coûtera des millions supplémentaires pour aucune prestation de plus. Encore plus ennuyeux est le manque d'interactions sur le plan des investissements entre le Conseil administratif et notre conseil. Nous pourrions travailler plus harmonieusement sur ce dossier tout au long de l'année et pas uniquement lors du processus budgétaire.

Au sujet des postes demandés, ils sont pour une fois modestes. Nous ne nous opposerons pas à ceux-ci, même si la conduite tricéphale d'un service nous questionne, comme certains postes dont la pertinence nous échappe. Comme certains nous le rappellent, nous sommes PLR et nous ne sommes donc pas équipés du même software, ce qui nous empêche d'intégrer certains concepts. Vous l'aurez constaté, notre parti et assez déçu du budget présenté ce soir. Néanmoins, comme nous l'avons déjà indiqué, notre Conseil administratif navigue à vue, sans compas ou boussole, et son travail est très compliqué dans un environnement aussi mouvant et incertain. Et nous tenons à le remercier pour son travail, en le priant de bien vouloir tenir la barre durant ces prochaines semaines et prochains mois.

Pour le PLR, il est quasiment impossible de voter un tel budget à la lumière de la situation actuelle. Néanmoins, nous devons doter notre commune de moyens de fonctionner et ceci implique une certaine prise de risque. Sur le fond, la construction du budget au vu de la situation est envisageable. Cependant, nous déplorons encore une fois l'absence de mesures pour contenir les coûts et cette fuite en avant que nous ne cautionnerons pas. Le groupe PLR ne peut soutenir un projet de budget sans mesures de réduction ou à tout le moins de maîtrise des coûts et nous voulons en cela envoyer un message clair à ce conseil et à la population. Notre commune restera bien à flot et ne partira pas à la dérive. Notre vigilance sera permanente sur ce dossier et nous invitons le Conseil administratif à informer régulièrement le Conseil municipal ou la commission des finances des développements futurs. Le PLR est lucide sur l'issue de ce vote et sur la répartition politique de ce conseil, mais notre parti ne votera pas le budget proposé ce soir. »

Mme Saratsiotis se retire à 23h00.

M. Fabre relève qu'il y a quand même des miracles meyrinois de temps en temps, à savoir que l'année dernière, un budget excédentaire de CHF 100'000.-, parfaitement équilibré, avait fait l'objet de nombreux amendements et qu'aujourd'hui, un budget déficitaire de 12,7 millions, 0 amendement. Il lit ensuite la prise de position du PS :

« En préambule, nous souhaitons remercier M. Dournow pour la lecture du rapport. Vous voudrez bien remercier l'auteur de ce rapport car il semble que vous ayez été commis d'office pour cette lecture. Nous voulons également remercier le Conseil administratif pour ce budget courageux. Nos remerciements vont également à l'administration, à tous les chefs de service, un merci particulier à Mme Favre de Oliveira et son service pour l'élaboration et la présentation du présent budget.

Le budget 2021 est très particulier car il est marqué par un fort déficit qui, dans cette salle, ce soir, peut se voir où nous allons. En effet, les prévisions de la crise sanitaire sont aujourd'hui impossibles à faire. Ce trou peut se transformer en gouffre comme à l'inverse, il peut se résorber. Les hypothèses de travail entre une continuation des vagues de fermetures, de confinements ou à l'inverse un vaccin disponible rapidement, et donc une reprise proche, sont totalement impossibles à établir. Nous saluons ce soir le courage du Conseil administratif d'avoir inclus dans ce budget un tassement de 10% des rentrées fiscales. Notre situation financière reste extrêmement solide. Notre dette reste modeste en regard de notre budget et le ratio de dette sur le patrimoine est réjouissant. Bien des entreprises privées, ou même des régions publiques autonomes, envient cette situation. Nous savons bien que le patrimoine administratif et financier n'est pas du cash ; nous n'allons pas vendre le Forum demain matin ; mais ceci représente une sérieuse garantie qui permet de recourir si nécessaire à des financements extérieurs à un tarif concurrentiel.

Le budget prévoit une hausse modeste des charges (2%) et une baisse significative des rentrées fiscales, ce qui explique les chiffres rouges. Nous gardons une forte capacité d'investissements, tout en maintenant la force de travail de l'administration, gage de redistribution des richesses, ainsi que les fonds utiles pour venir en aide aux plus démunis. Les associations, gage du tissu social, n'ont pas été oubliées, avec un fonds spécial covid-19. Ces derniers éléments réjouissent le Parti socialiste de Meyrin-Cointrin ; ce budget est anticyclique et va clairement permettre un redémarrage après la crise, tout en garantissant de servir l'ensemble de la population meyrinoise. 'Même fortement déficitaire, ce budget est bon.' Nous avons entendu cette phrase plusieurs fois en commission, même venant de la part du commissaire PLR qui vient de s'exprimer, ce qui nous permet de nous interroger sur la position de certains groupes ce soir. S'abstenir ou voter contre un budget alors qu'au contraire, nous devrions être unis en temps de crise. Nous avons vu aujourd'hui le Grand Conseil nous donner un exemple où le PS, les Verts, le PDC, le PLR et le MCG se sont mis d'accord sur un budget qui est tout aussi déficitaire que le nôtre, puisque 800 millions de pertes sur un budget de 8 milliards représentent 10%. Et visiblement, ça grince moins des dents !

Ce soir le Parti socialiste de Meyrin-Cointrin va assumer ses responsabilités et voter favorablement au budget 2021. Ce budget 2021, bien que frappé du sceau de l'incertitude et – si vous me permettez ce néologisme – totalement 'covidé' convient parfaitement au Parti socialiste. Nous invitons les autres groupes à en faire de même. Merci de votre écoute. »

M. Dournow indique que l'UDC tient d'abord à remercier le Conseil administratif, M. Solai, Mme Favre de Oliveira et tous les chefs de service qui ont contribué à la constitution de ce projet. Il lit ensuite la prise de position du groupe UDC Meyrin-Cointrin :

« L'UDC est fâchée et choquée que le nouveau CA vienne nous présenter un projet de budget déficitaire de 9 millions que le Canton a retoqué lors de l'ultime commission des finances en nous imposant une diminution des recettes fiscales de 4 millions supplémentaires ! Du jamais vu ! Pour de la continuité dans la dépense, nous voilà servis !

Pendant toute l'étude de ce budget, il aura été question de fuite en avant, de réduire la voilure, du Titanic qui fonce dans l'iceberg. Aucun argument ne fait changer le CA de son attitude. Le ton avait été bien donné quand, lors de la présentation, Cyril Nobs au nom de l'UDC espérait voir le CA « réduire le train de vie » se faire répliquer par Mme Leuenberger « qu'il soit bien protocolé dans le procès-verbal que le Conseil administratif n'a jamais évoqué la possibilité de réduire le train de vie de la Commune, bien au contraire ».

Ce « bien au contraire » conduira les commissaires soucieux des deniers publics vers un dialogue de sourds, les économies seront immédiatement refusées par le groupe socialiste et ses camarades verts, le PDC, très courageux, s'abstenant la plupart du temps.

Nous aurions souhaité que le CA baisse le montant de la TPC. Bien au contraire, le CA reconduit le montant de 14 millions identique à celui du budget 2020 !

L'UDC avait proposé une motion transformée en proposition individuelle demandant au CA d'inscrire une ligne pour un fonds de secours venant aider les associations, les sociétés communales. « Bien au contraire » répond Mme Leuenberger, « cela ne ferait qu'empirer la situation de la Commune ».

Alors nous cherchons des solutions et nous lorgnons sur les économies possibles ! A nouveau force est de constater que le montant alloué aux indemnités des conseillers municipaux est réduit alors que le nombre de ses membres augmente de deux unités.

Puis comparant les revenus du CA, nous constatons que son montant passe de CHF 448'444,- aux comptes 2019 à 744'938,- soit une augmentation de presque CHF 300'000,- Faire des économies ? Pas de réduction de la voilure : bien au contraire. Et l'exemple ce sera pour les bons contribuables. Mais rien dans ce budget pour compenser les préjudices de la pandémie. RFFA et l'AVS est souvent nommée pour justifier ce budget socialo-verts et PDC. Une honte !

Et comme les jeux sont faits depuis la présentation et que la perte s'est aggravée lors de cet examen, tous les amendements seront inutiles. La majorité qui approuvera ce budget est convaincue de poursuivre la fuite en avant. Les charges continuent de progresser de 2,5 % par année et les recettes augmentent de 5,5 % sur la ligne du temps pour arriver à l'équilibre en 2025... Fallait oser le faire ! On comprend dès lors le « au contraire ».

Le groupe UDC ne présentera aucun amendement et refusera ce budget. Il n'est pas raisonnable. Il est dispendieux, il est mensonger. »

M. Rheiner remercie l'auteur et le lecteur du rapport sur le projet de budget 2021, le Conseil administratif, ainsi que Mme Favre de Oliveira pour sa disponibilité. Il émet également le regret qu'il n'y ait pas eu de commission élargie pour ce vote du budget ; il indique s'être retrouvé un peu seul au sein du MCG et qu'il lui a été difficile d'expliquer les échanges de commission par la suite en caucus. Concernant la manière dont le budget est présenté, il invite l'administration à le présenter, l'année prochaine, sous forme de fichier excel au lieu d'un fichier pdf, afin d'en faciliter la l'étude. Il indique que c'est la première fois pour sa part qu'il assistait à une commission des finances d'une commune et il souhaite faire un point d'analogie par rapport aux autres communes et aux années précédentes. Il observe qu'au niveau de la nature des coûts, l'on se retrouve toujours sur la même constante avec la même répartition en pourcentage, à savoir un gros quart affecté à la culture, au sport et aux loisirs, un cinquième à la prévoyance sociale et ensuite un gros poste pour l'administration générale ; il ne voit donc pas beaucoup d'investissements dans ce budget. En ce sens, il verrait donc des efforts à fournir dans la formation et en particulier dans les moyens informatiques, même s'il relève que l'on était cette année quelque peu coincé par rapport à la location de licences. Il indique par ailleurs avoir une question concernant le bien-fondé des postes des ressources humaines pour le TFM ; il se demande si ces postes sont uniquement dus à une adaptation au réel par rapport à 2019 ou alors s'il s'agit d'une pérennisation de postes.

Mme Leuenberger souligne qu'il s'agit en l'occurrence d'adapter le réel que l'on s'attend à dépenser en 2021 en fonction du calendrier du TFM qui va de septembre à mai et du calendrier du budget qui va de janvier à décembre ; elle souligne que cela est indépendant de l'issue du référendum du 29 novembre prochain car il s'agit ici d'un budget et qu'il faut donc que l'on puisse projeter ce qu'il va se passer l'année prochaine. Elle ajoute enfin que, s'il y a des impacts liés aux travaux de rénovation du bâtiment Forum, la totalité de cette somme ne sera alors pas dépensée.

M. Rheiner indique que le groupe MCG va rejoindre cet esprit de solidarité en acceptant les délibérations liées au budget 2021, malgré son questionnement quant aux postes du TFM qu'il vient d'évoquer.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Grognuz** met aux voix la **délibération n° 2020-23a**

relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'257'300.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'amé-

nagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire, dans certains cas, difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont, sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 novembre 2020,

DECIDE

PAR 24 Oui et 5 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'257'300.-** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun"),
3. d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2022,
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Vote de la D-2020-20a :

M. Grognuz met aux voix la **délibération n° 2020-20a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'519'013.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2021 du patrimoine administratif et financier

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le plan des investissements 2020-2030 dans lequel les projets sont planifiés;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 novembre 2020,

DECIDE

PAR 21 Oui et 8 abstentions

1. de procéder aux travaux de gros entretiens et à l'acquisition des biens 2021 du patrimoine administratif et financier,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'519'013.-** destiné à ces dépenses,
3. de comptabiliser la somme de CHF 1'474'413.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 1'474'413.- dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021, de la manière suivante :

Entretien :

CHF 115'700.- rubrique 02.330 en 10 annuités,
CHF 5'810.- rubrique 15.330 en 10 annuités,
CHF 650'772.- rubrique 21.330 en 10 annuités,
CHF 425'304.- rubrique 34.330 en 10 annuités,
CHF 109'680.- rubrique 54.330 en 10 annuités,
CHF 36'823 rubrique 61.330 en 10 annuités,
CHF 8'000.- rubrique 71.330 en 10 annuités,
CHF 4'230.- rubrique 77.330 en 10 annuités,

Acquisitions (biens meubles) :

CHF 15'500.- rubrique 02.330 en 8 annuités,
CHF 6'400.- rubrique 15.330 en 8 annuités,
CHF 36'194.- rubrique 21.330 en 8 annuités,
CHF 50'000.- rubrique 34.330 en 8 annuités,
CHF 10'000.- rubrique 54.330 en 8 annuités,

5. de comptabiliser la somme de 44'600.- directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt

auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'519'013.- afin de permettre l'exécution de ce crédit.

Vote de la D-2020-22a :

M. Grognuz met aux voix la **délibération n° 2020-22a**

relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 novembre 2020,

DECIDE

PAR 21 OUI et 8 ABSTENTIONS

de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à CHF 30.-.

Vote de la D-2020-21a :

M. Grognuz met aux voix la **délibération n° 2020-21a**

relative aux indemnités allouées en 2021 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2021 ;

Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 novembre 2020,

DECIDE

PAR 21 OUI et 8 ABSTENTIONS

1. de fixer les indemnités allouées au Conseil administratif à CHF 466'727.-,
2. de fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 250'000.-,
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2021 suivantes :
 - 012.300 Indemnités aux conseillers administratifs/maire et adjoints
 - 011.300 Indemnités aux conseillers municipaux.

Vote de la D-2020-19a :

M. Lorentz demande le vote nominal ; il est suivi.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Grognuz** met aux voix la **délibération n° 2020-19a**

relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2021 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 124'957'636.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 514'030.-, soit net CHF 124'443'606.- aux charges et de CHF 112'243'540.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 514'030.-, soit net CHF 111'729'510.-) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à - CHF 12'714'096.-;

Attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de - CHF 12'714'096.- et résultat extraordinaire de CHF 0.- ;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 1'947'696.-;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2021 s'élève à 44 centimes ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centimes ;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 45'218'323.- (dont CHF 1'269'670.- concernant le patrimoine financier) aux dépenses et de CHF 5'275'589.- (dont CHF 1'138'295 concernant le patrimoine financier) aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 39'942'734.- ;

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 1'947'696.- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 37'995'038.- ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Vu le rapport de la commission des finances ; Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 novembre 2020,

D E C I D E

PAR 17 OUI, 7 NON et 5 ABSTENTIONS

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de CHF 124'957'636.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 514'030.-, soit net CHF 124'443'606.-) aux charges et de CHF 112'243'540.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 514'030.-, soit net CHF 111'729'510.-) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à - CHF 12'714'096.-,
2. cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de - CHF 12'714'096.- et résultat extraordinaire de CHF 0.- ,
3. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 44 centimes,
4. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à 0 centimes ;
5. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de CHF 37'995'038.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,

6. d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Le résultat du vote nominal est le suivant :

Amato Maurice	Oui	Husanovic Sanida	Oui
Balestra Richard	Oui	Iswala Placide	Oui
Boccard Damien	Oui	Lorentz Sébastien	Non
Boccard Pierre	Non	Loureiro Daniel	Excusé
Boccard Yolande	Abstention	Lüthi Badia	Oui
Brocard Eric	Oui	Murciano Claudine	Excusée
Bucher Denis	Oui	Nobs Cyril	Excusé
Clerc Tobias	Abstention	Rheiner Fabrice	Oui
Dournow David	Non	Saratsiotis Louisa	Excusée
Dimopoulos Elisa	Oui	Scandurra Alessandro	Abstention
Fabre Michel	Oui	Schweizer Adriana	Non
Gaetanino Marco	Excusé	Seeger Pascal	Abstention
Haldemann Jessica	Non	Serrano Philippe	Non
Halimi Hysri	Oui	Squillaci Nicola	Abstention
Hartmann Esther	Oui	Trollet Grégory	Oui
Hillemanns Hartmut	Oui	Tschudi-Spiropulo Alessandra	Oui
Hubert Emile	Non	Um Esther	Oui

* * *

14. Annonces de projets.

M. Pierre Boccard indique que le PLR va déposer un premier projet concernant le plan des investissements, un deuxième projet concernant une adaptation, refonte voire étude du statut du personnel et enfin, un troisième projet concernant l'implantation des 250 arbres par année, de manière à définir un plan et des lieux pour tendre vers une vision plus globale et structurées de ces implantations.

* * *

15. Propositions individuelles.

Néant.

* * *

16. Questions.

M. Lorentz souhaite savoir quel est l'avancement des travaux de réfection du marais de Mategnin et quand ils seront terminés. Il se demande en outre si Transit pourrait être mobilisé pour aider à la réalisation des travaux.

M. Cornuz indique que le processus de rénovation du parcours didactique au marais de Mategnin, en collaboration avec Pro Natura, est déjà imaginé. Il précise que l'on fait appel généralement aux astreints de la Protection civile qui ont réalisé ces travaux il y a quelques années, mais rappelle que cette dernière a actuellement d'autres priorités. Il précise qu'il ne peut donc pas dire quand est-ce que ce projet sera réalisé puisque cela dépendra des disponibilités de la PC en fonction des urgences liées à la crise sanitaire.

M. Boccard relève que des poubelles ont disparu à Champs-Fréchets, en particulier aux abords du parking et des écoles. Il estime que cela n'est pas pédagogique pour les enfants des écoles à proximité. Par ailleurs, il relève que la plaquette explicative située à côté de la maquette du projet Cœur de Cité, actuellement en exposition dans le centre commercial de Meyrin, invite à accepter favorablement la délibération concernant les travaux de rénovation du Forum ; il désire savoir si cette plaquette émane de la Commune ou alors du centre commercial.

Mme Leuenberger souligne qu'il s'agit d'une affichette signée par le groupe M3, propriétaire du centre commercial, qui souhaite exprimer sa position sur le projet de rénovation du Forum, en relation avec les travaux qui vont avoir lieu en même temps au centre commercial. Elle relève qu'il souhaite préserver ses intérêts économiques et commerciaux en prônant la réalisation des travaux au Forum en même temps que ceux du centre commercial. Elle indique enfin que la ville de Meyrin n'a aucun rapport avec la production de cette affichette, mais précise que la maquette a été produite dans le cadre du concours d'architecture pour l'étude du Cœur de Cité. Le concours a été cofinancé par le centre commercial et, en ce sens, la maquette appartient à la Ville et au commercial.

Mme Dimopoulos indique avoir été interpellée ce matin par des voisins ne comprenant pas pourquoi des panneaux d'interdiction aux chiens ont été enlevés dans le parc pour enfants situé au terminus du tram 14 (Meyrin-Gravière). Elle observe que cela crée des animosités entre les usagers du parc et précise par ailleurs que ces panneaux manquent également à d'autres endroits de la Commune.

M. Halimi demande s'il serait possible de mettre en place les décorations des fêtes de fin d'année plus tôt que prévu, étant donné le contexte morose et anxiogène causé par la crise sanitaire ; il observe que la Ville de Carouge par exemple le fait déjà. Par ailleurs, il souhaiterait savoir s'il y a actuellement suffisamment de bénévoles pour répondre aux besoins des personnes vulnérables sollicitant la plateforme de solidarité ; il se demande en outre si la communication autour de cette plateforme n'est pas en train de s'essouffler, alors que l'on se trouve dans une deuxième vague encore plus impactante que la première.

Mme Leuenberger souligne que les décorations de Noël sont déjà en train d'être installées, notamment sur le bâtiment Forum. Par ailleurs, elle indique qu'il y a actuellement suffisamment de bénévoles pour répondre aux demandes arrivant à la plateforme et surtout que l'on n'est désormais en meilleure capacité de déployer une aide solide pour les situations qui tomberaient dans la précarité, avec nos partenaires que sont les Colis du Cœur, l'Hospice général, ainsi que d'autres services du Canton et d'autres associations. Elle pense qu'il est cependant probable

**Séance du 17 novembre 2020
tenue en séance ordinaire**

que l'on lance un appel plus vaste et indique que le Conseil administratif tiendra bien entendu le Conseil municipal informé de cette évolution.

M. Grognez remercie les conseillers municipaux pour leur présence et leur demande d'envoyer au plus vite au secrétariat politique les interventions écrites et lues en séance. Il souligne que le Conseil municipal n'aura donc pas besoin de sa séance de réserve, initialement prévue demain (mercredi 18 novembre) et que le délai pour déposer des projets est fixé au mercredi 2 décembre, minuit. Il souhaite une bonne rentrée à toutes les personnes présentes et lève la séance.

* * *

La séance est levée à 23h35/SPA.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 14 décembre 2020.

La 1^{ère} secrétaire :

Le président :

Esther UM

Fabien GROGNEZ